

Vivre à WALDIGHOFFEN



Bulletin d'information
de la Commune



Numéro 71
Juillet 2007



Repères ...

Economie ...

Une nouvelle entreprise de commerce sur internet, mais aussi présente sur le marché du vendredi et sur les foires, a vu le jour à WALDIGHOFFEN.

Christina SUTTER (BP 21, 68640 Waldighoffen) vous propose de la laine filée, des confitures pleine saveur, des sacs, des produits de salle de bain, de la biscuiterie. Elle vend également des vêtements, des objets pour bébés et des produits écologiques, le tout fait main.

Visitez-la sur le marché et sur son site <http://latelierdeli-k.com>



L'atelier déli-K

La boutique du fait-main

BP 21 - 68640 WALDIGHOFFEN - FRANCE

mail : contact@latelierdeli-k.com

site : <http://latelierdeli-k.com>

Mme SUTTER (au centre) a reçu la visite de Mme JERMANN (à droite) sur son stand de la Foire de Mulhouse, en présence d'une cliente.

Evénements au fil des jours ...



Jun 2007 :

Aménagement sortie sud et centre urbain Accès à la nouvelle zone commerciale Eberling

M. le Maire, Henri HOFF, a présenté les deux Avants-Projets :

- Le 5 juin aux représentants des Artisans et Commerçants,
- Les 12 et 14 juin, en réunions publiques, à la population.

Plus de 150 personnes se sont déplacées pour s'informer et émettre leur avis.

Les documents sont consultables en Mairie.
(Voir pages de couverture en couleur)



Le 21 juin 2007 : Fête de la Musique

Organisée pour la deuxième année par le Comité de Rénovation de l'Eglise, cette soirée musicale et festive a été une belle réussite, avec la musique Concordia, la chorale interparoissiale, un joueur de cornemuse, un groupe de gospel, la fanfare des Hussards d'Altkirch, le country club d'Oberdorf, les majorettes de Carspach, ainsi que 2 chanteurs de reprises de Johnny et Piaf. Un DJ et un super barman ont animé le site Lang pour les plus jeunes !



Le 1^{er} juillet 2007 : Fête patronale

La messe solennelle s'est terminée par une procession vers le Forum. Un apéritif était offert par le Conseil de Fabrique et M. le Curé. Une vente de pâtisseries était organisée au profit de la rénovation de l'Eglise.



Rédaction - Documentation - Diffusion : Mairie de WALDIGHOFFEN
Responsable de la publication : Jean-Claude SCHIELIN
Mise en page : Francine HOFF
Impression : ARS Impression numérique - Mulhouse



Sommaire

MAIRIE DE WALDIGHOFFEN :

* 2, place Jeanne d'Arc
* 03 89 25 80 26
* mairie.waldighoffen@wanadoo.fr

Page 1 ▶ Sommaire

Page 2 ▶ Éditorial du Maire

Page 3 ▶ Conseil Municipal du 27 mars 2007

Page 13 ▶ Conseil Municipal du 30 avril 2007

Page 18 ▶ Conseil Municipal du 1^{er} juin 2007

Page 26 ▶ Congrès départemental des Anciens Combattants

Page 27 ▶ Rénovation de l'église

Page 28 ▶ Maison médicalisée

Page 30 ▶ Communication de la CCIG

Page 31 ▶ Se chauffer au bois

Page 32 ▶ Où est passé le Willerbach ?

Page 36 ▶ VTT Pompiers-Course départementale

Page 38 ▶ Anniversaires

Page 40 ▶ Etat civil

LE BRUIT EN ETE ...

Il vous est recommandé, pour le confort de vos voisins, de **ne pas faire fonctionner votre tondeuse** ou tout appareil extérieur bruyant, **pendant les heures de repas -entre midi et 14 h- et bien sûr tout le dimanche.**

Imaginez un repas estival pris sur la terrasse, agrémenté d'un tel bruit fort et lancinant !
Le bon moment est irrémédiablement gâché ...

Merci ...

Editorial



L'essentiel ...



Aménagement des rues du Centre – Village et de la sortie sud, ouverture de la zone économique Eberling, projet de construction d'une maison médicalisée de 70 lits, aménagement de la rue de la République, rénovation et

extension de la salle polyvalente, création d'un nouveau Centre de Secours, rénovation de l'église, aménagement de rues locales et extension de l'éclairage public, ouverture de la bibliothèque et du cybercentre, extension et aménagement du cimetière...

Tous ces grands et importants dossiers sont aujourd'hui au centre des délibérations du Conseil municipal pour permettre à WALDIGHOFFEN de répondre sur le socle de ce que nous avons déjà construit ensemble aux exigences du nouveau monde de ce XXIème siècle qui se met en place autour de nous et aussi parmi nous.

Revitalisation du Site Lang, rénovation et extension du groupe scolaire, quasi doublement de nos rues locales, rénovation et mise aux normes de plus en plus drastiques de nos bâtiments communaux, extension sans précédent de notre urbanisme, développement et diversification de notre potentiel commercial et artisanal, nouvelle dynamique au sein du regroupement intercommunal de notre Communauté de Communes « Ill et Gersbach » ...

Parce que nous avons su nous réunir sur les objectifs et dans l'action durant ces 20 dernières années, WALDIGHOFFEN a répondu à des défis parfois très difficiles, fédérer autour d'elle 8 autres Communes pour vivre ensemble les nouvelles contraintes mais aussi les nouvelles chances qui s'offraient à nous en rebondissant sur les grands changements qui de toute façon s'avèrent incontournables.

WALDIGHOFFEN est prête, pour les temps qui viennent, grâce aux réalisations déjà menées à terme mais surtout aussi grâce à la réflexion sur tous les nouveaux besoins entamée au sein du Conseil Municipal depuis près de 2 ans en toute sérénité.

Sur tous les grands dossiers qui marqueront notre avenir, nous arriverons d'ici à la fin de l'année 2007 au stade de dossiers d'Avant projet c'est-à-dire assez clairs pour définir les objectifs et les moyens concrets pour y parvenir, avec leurs coûts, mais encore suffisamment souples et amendables pour intégrer vos observations ou tenir compte de vos souhaits et contraintes de riverains ou usagers.

Car comme nous avons commencé à le faire par des réunions publiques, nous voulons vous associer étroitement à leur finalisation pour arriver au meilleur résultat.

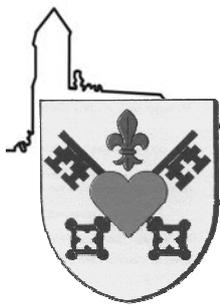
CEPENDANT, L'ESSENTIEL RESTERA TOUJOURS DANS NOTRE CAPACITE A VIVRE NOTRE QUOTIDIEN DANS L'ESPRIT D'UNE VIE DE COMMUNAUTE OU CHACUN SAURA RESPECTER LES AUTRES ET SE MONTRER SOLIDAIRE .

MAIS CELA, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS ET DE CHACUN !

Je vous souhaite à tous un bel été et de bonnes vacances.

**Votre Maire
Henri HOFF**





REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

en date du 27 mars 2007

Le 27 mars 2007, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 23 mars 2007.

Etaient présents : MM. Henri HOFF, Maire, Guy EGGENSPIELER, Adjoint, Mlle Françoise JERMANN, Adjointe, MM René EGLIN, Adjoint, Jean-Claude SCHIELIN, Adjoint, Michel NUSSBAUMER, Etienne GRIENENBERGER, Serge CHRETIEN, Olivier HEISSLER, Raphaël KUENY.

Etaient absents : Mme Evelyne HERMANN (procuration à Mme Françoise JERMANN) MM Jean-François EGLIN, excusé, Dominique BILLAND, non excusé, Jean-Pierre KRICK, excusé, M. Fernand SCHAFFHAUSER, excusé

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 2 FEVRIER ET DU 6 MARS 2007

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- APPROUVE** à la majorité des membres présents et représentés le compte-rendu de la réunion du 2 février 2006 (abstention de M. Etienne GRIENENBERGER qui n'a pas reçu le compte-rendu avec la convocation),
- APPROUVE** à l'unanimité des membres présents et représentés le compte-rendu de la réunion du 6 mars 2007.

2. COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2006

2.1 Compte Administratif 2006

Monsieur le Maire donne la parole à M. René EGLIN, qui explique et commente les résultats de la gestion 2006.

Situation des investissements et de leur financement

RUBRIQUES	Montant 2006	Observations
<u>A- DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>		
* remboursements d'emprunts	207 937	
* dépenses d'équipement	914 976	
TOTAL DEPENSES REELLES	1 122 913	
<u>B- RESSOURCES D'INVESTISSEMENT</u>		
* dotations	162 607	FCTVA 145 026 TLE 17 581
* subventions	576 598	
* excédent de fonctionnement capitalisé	332 640	
TOTAL RESSOURCES REELLES	1 071 845	
Besoin de financement (1 122 913 - 1 071 845)	51 068	Résultat de fonctionnement 2006 = 312 905

M. EGLIN commente les principaux investissements réalisés en 2006, sur la base du document qui a été envoyé aux membres du Conseil :

- Travaux Site Lang : 358 076.-
- Extension groupe scolaire : 148 688.-

- Aménagement Rues des Vergers, Willer, Bux :	138 536.-
- Eclairage public :	111 160.-
- Aménagement Entrée Sud et Rues du Centre Urbain (études) :	24 986.-

Ressources de gestion en 2006

Les ressources de gestion (hors produits exceptionnels) se sont élevées à 1 026 976 € contre 969 029 € en 2005 soit une progression de 6 %.

Le produit des contributions directes s'est élevé à 544 590 € contre 510 488 € en 2005. La dotation globale de fonctionnement s'est quant à elle chiffrée à 210 794 €. Ces deux ressources essentielles ont constitué à elles seules près de 74 % de la totalité des ressources de gestion.

Charges de gestion en 2006

Elles se sont élevées à 691 915 € contre 538 709 € en 2005. Cette progression significative est liée aux facteurs suivants :

- Charges d'électricité et de chauffage d'un montant de 67 310 € contre 56 189 € en 2005. Cette augmentation est à mettre en relation avec la rigueur de l'hiver et le relèvement tarifaire très important du fioul domestique,
- Entretien des bâtiments et de la voirie d'un montant de 67 374 € contre 47 587 € en 2005. Dans ce domaine, des efforts très importants dans le cadre de la propreté du village et de son fleurissement ont été consentis.
- La souscription d'une assurance décennale liée au groupe scolaire pour un montant de près de 20 000 € a fortement affecté cette charge.
- Le recrutement d'un agent technique venu renforcer l'équipe des ouvriers communaux ainsi qu'un surcoût transitoire du secrétariat général ont généré une augmentation de 14.5 % des charges de personnel qui se sont élevées à 267 753 €.

Capacité d'autofinancement 2006

Elle a été de 312 904 € en raison des augmentations des charges dont certaines s'avèrent exceptionnelles, marquant ainsi un retrait de 15 % par rapport à 2005, mais représentant néanmoins 30 % des recettes de gestion de l'année.

Endettement

Il s'élevait fin 2006 à 2.3 millions d'euros, en régression de 200 00 € par rapport à 2005. En effet aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2006.

Monsieur le Maire quitte la salle pour l'approbation du compte administratif 2006.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2006 dressé par Monsieur Henri HOFF, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Monsieur le Maire ayant quitté la salle,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif ;

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2.2 Compte de gestion 2006

M. René EGLIN indique que le Compte de gestion, établi par le Comptable du Trésor de la Trésorerie de HIRSINGUE, est en tout point conforme au compte administratif.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, réuni sous la présidence de Monsieur EGLIN René, Adjoint chargé des finances, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2006 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2006 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2006, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2006

Le **CONSEIL MUNICIPAL** statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2006, constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 312 904 euros, auquel s'ajoute un report antérieur excédentaire de 218 060 euros, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement en investissement.

4. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2007

Monsieur EGLIN expose au Conseil Municipal l'évolution des bases d'imposition pour l'année 2007.

Nature des taxes	Bases 2006 en Euros	Bases 2007 en Euros	Evolution en pourcentage
Taxe d'habitation	1 313 787	1 369 000	+ 4.2 %
Taxe foncière bâtie	1 108 075	1153 000	+ 4%
Taxe foncière non bâtie	14 985	14 900	-
Taxe professionnelle	1 507 012	1 667 000	+10.6 %

Cette progression traduit la vitalité de l'expansion économique de notre bourg Centre du fait que l'augmentation des bases d'imposition est exclusivement liée aux nouvelles constructions et à la hausse des investissements de nos entreprises locales.

En conséquence, M. EGLIN propose de ne pas modifier les taux d'imposition actuellement en vigueur, sachant qu'ils n'ont pas été augmentés depuis 18 ans.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré sur les taux d'imposition à appliquer à chacune des taxes directes locales,

- DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés, de ne pas modifier les taux d'imposition qui restent fixés à :

- √ **Taxe d'habitation :** 9,49 %
- √ **Taxe foncière (bâti) :** 16,48 %
- √ **Taxe foncière (non bâti) :** 77,81 %
- √ **Taxe professionnelle :** 14,93 %

Avec ces taux inchangés, le produit des contributions directes s'élèvera pour 2007 à 580 500 €, en progression de 6,6 % par rapport à 2006.

5. BUDGET PRIMITIF 2007

M. NUSSBAUMER rejoint l'Assemblée à 19h10.

Monsieur le Maire cède la parole à M. René EGLIN qui expose les propositions budgétaires pour la gestion 2007.

5.1 Ressources de gestion

Avec 1.068 K. €, elles progressent de 4 % par rapport à 2006. Cette progression est liée à l'évolution des ressources relevant de la fiscalité locale.

Il convient de relever que le produit des impôts directs et de la dotation globale de fonctionnement (885 K.€) représente 84 % de la totalité des ressources de gestion.

5.2 Charges de gestion

Avec un total de 679 046 € (hors frais financiers et charges exceptionnelles) contre 691 915 € en 2006, elles diminuent de près de 2 %.

En résumé, l'évolution des charges se traduit de la manière suivante :

Rubriques	Charges 2006	Charges 2007	Evolution
Achats et fournitures	126.691	126.100	
Entretien et prest.	118.687	89.716	
Concours divers	89.054	74.650	
Impôts et cotisations	10.075	10.200	
Total charges à caractère général	344.507	300.666	- 12 %
Charges de personnel	267.753	294.380	
Autres charges de gestion	79.655	84.000	
Total charges de gestion	691.915	679.046	- 2 %
Charges financières	81.828	100.450	
Charges exceptionnelles	2.181	14.574	

L'évolution des charges à caractère général, avec une réduction de 12 % par rapport à 2006, traduit la volonté de rationaliser rigoureusement les charges. L'année 2006 avait été marquée par une forte remise à niveau de la qualité d'entretien du domaine public.

La hausse des charges de personnel s'explique par des évolutions de grades au sein du personnel administratif, composé désormais de deux cadres de catégorie B et de l'intégration du personnel de l'accueil dans la fonction publique territoriale en cours d'année. Par ailleurs, l'embauche de trois salariés à mi-temps chargés de l'entretien des bâtiments scolaires est prévue pour le rentrée 2007, cette tâche étant confiée jusqu'alors à une entreprise de nettoyage plus onéreuse pour la Commune.

Le départ à la retraite de M. DOS SANTOS, agent technique, est par ailleurs également programmé pour la rentrée 2007, mais son poste est provisionné pour toute la durée de l'année.

Pour ce qui concerne les frais financiers, leur progression est en grande partie due à la hausse des taux d'intérêts. Parallèlement, le montant des charges de remboursement du capital diminue.

5.3 Résultat de gestion

L'excédent d'exploitation s'élève à 389.250 € en progression de 16.2 % par rapport à 2006. Le résultat est à mettre au compte des efforts de réduction des charges à caractère général.

5.4 Opérations d'investissement

Les charges d'investissement à poursuivre et à lancer s'élèvent en opérations réelles à 1.977.060 € auxquelles s'ajoutent 220.000 € de remboursement des dettes financières.

Investissements nouveaux pour 2007 :

- Zone d'Activité Eberling :	530 000.-
- réfection et extension de la salle polyvalente :	264 000.-
- PVR rue des Perdrix :	170 000.-
- Aménagement Rues de Willer, Tulipe, Géraniums, Cerisiers	110 000.-
- Aménagement Entrée sud et rues du Centre Urbain :	100 000.-
- sécurité en traversée d'agglomération :	90 460.-
- PVR rue des Lilas :	85 000.-
- Equipement multimédia bibliothèque :	70 000.-

M. EGLIN confirme à M.GRIENENBERGER que la somme engagée pour l'opération « Aménagement Entrée sud et rues du Centre Urbain » servira essentiellement à couvrir les frais de réalisation d'un trottoir dans la rue du 19 Novembre.

Le financement de ces dépenses d'investissement pourra être assuré comme suit :

- subventions d'investissement :	775.- K €
- remboursement TVA et Taxe Locale d'Equipement :	203.- K €
- cessions de terrains :	433.- K €
- Excédent de fonctionnement capitalisé :	531.- K €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE les propositions de Monsieur le Maire concernant la section de fonctionnement**
- APPROUVE les propositions de Monsieur le Maire concernant la section d'investissement**
- VOTE le budget 2007 tel qu'il est présenté.**

6. UTILISATION DES CREDITS DE L'ARTICLE 6232 « FÊTES ET CEREMONIES »

Monsieur le Maire passe en revue l'utilisation des crédits du compte « Fêtes et cérémonies » tel que prévu en 2007.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE d'utiliser comme suit les crédits inscrits à l'article 6232 « fêtes et cérémonies » du budget 2005, à savoir :**

- ⇒ Réception du 11 novembre et réceptions diverses à l'occasion de grands événements et cérémonies.
- ⇒ Achats de corbeilles garnies (fleurs, vins, friandises) à l'occasion de grands anniversaires (80 ans, 85 ans, 90 ans et plus de 90 ans), de noces d'or ou de diamant visant les habitants de la Commune.
- ⇒ Acquisition de gerbes, fleurs et matériel divers à l'occasion de grands événements et cérémonies patriotiques.
- ⇒ Acquisition d'articles funéraires à l'occasion du décès d'un élu municipal ou d'un agent communal en activité ou en retraite, ainsi que la publication d'annonces dans la presse locale.
- ⇒ Acquisition de cadeaux et friandises pour le Noël des personnes âgées et des enfants des écoles élémentaires et maternelles.
- ⇒ Prise en charge du repas de Noël des personnes âgées de la Commune ainsi que des fournitures pour la décoration de la salle.
- ⇒ Prise en charge de la réception de Noël du personnel communal, des bénévoles et des membres du Conseil Municipal.
- ⇒ Prise en charge de spectacles, séances de cinéma ou de déplacements à l'occasion de la fête de Noël des écoliers de la Commune.
- ⇒ Cérémonie des vœux du Maire pour la nouvelle année.
- ⇒ Prise en charge du repas clôturant la séance budgétaire (élus et personnel).
- ⇒ Prise en charge des repas faisant suite à des réunions de travail.
- ⇒ Prise en charge de la réception en vue du départ à la retraite d'un agent de la Commune.

7. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
01.09.2004	11.1	Subventions communales aux associations

Depuis le printemps 2003, les associations acquittent le montant de la location de la salle polyvalente dès la première manifestation.

Cependant, suite à la décision du Conseil Municipal en date du 01.09.2004, celles qui participent aux animations organisées par la Municipalité ou qui pratiquent la formation sportive et culturelle des jeunes, sont susceptibles de recevoir une subvention annuelle d'un montant équivalent.

En application de ces principes, Monsieur le Maire propose de verser aux Associations les subventions correspondantes (240 € pour 2004 et 2005, 250 € pour 2006).

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE** l'attribution d'une subvention correspondant à la location de la salle polyvalente acquittée en 2004, 2005 et 2006 à chacune des associations suivantes :

Nom de l'association	Montant de la subvention
Amicale des Donneurs de sang bénévoles	2 X 240 € + 1 X 250 € = 730 €
Association Sportive de Waldighoffen	2 X 240 € + 1 X 250 € = 730 €
Cercle sportifs Saints Pierre et Paul	2 X 240 € + 1 X 250 € = 730 €
Société de musique Concordia	2 X 240 € + 1 X 250 € = 730 €

- VOTE** le crédit nécessaire qui est à prélever du compte 6574 « subventions aux associations » du budget primitif 2007.

8. RENOVATION E L'EGLISE : PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

<u>Rappel des délibérations</u>		
<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
11.05.2006	5	Rénovation de l'Eglise
22.09.2006	3.3	Conditions de prise en charge par la Commune des travaux de rénovation de l'Eglise

Monsieur le Maire rappelle les décisions antérieures et présente au Conseil les conclusions de l'étude-diagnostic confiée à SBE Ingénierie.

Le montant estimatif sommaire des travaux s'établit à 544 507 € HT soit 651 230 € TTC.

Par courrier du 26 mars 2007, Monsieur le Président du Conseil de Fabrique présente les comptes du Conseil de Fabrique.

La participation retenue lors de la réunion du Conseil de Fabrique du 16 mars 2007 s'établit à 85 000 €. Sur ces bases, le financement prévisionnel des travaux peut être établi comme suit :

- subvention du Conseil Général (24 %) :	130 680.-
- subvention de la Commune (24 %) :	130 680.-
- participation du Conseil de fabrique :	85 000.-
- Emprunt :	198 170.-
- Prêt –relais (montant TVA) :	106 700.-
TOTAL :	651 230.-

L'emprunt sera souscrit au nom de la Commune de WALDIGHOFFEN et les annuités relatives à cet emprunt seront provisionnées par le Conseil de Fabrique.

Monsieur le Maire rajoute que ce plan de financement peut évoluer en fonction des dons versés à la Paroisse.

M.SCHIELIN rajoute que le Conseil Régional participe de manière ciblée sur l'économie d'énergie, sur la base d'une étude thermique préalable.

Le Maire propose à l'Assemblée d'approuver ce plan de financement prévisionnel et de l'autoriser à lancer, sur la base du financement prévisionnel présenté, la consultation pour le choix de l'architecte, Maître d'Œuvre des travaux, et des titulaires des marchés de contrôle technique et de coordination SPS.

Il propose également de s'entourer des services d'un assistant à maître d'ouvrage et de lancer une consultation pour le choix de l'assurance « Dommages-Ouvrages ».

Le plan de financement définitif sera arrêté au vu de l'avant-projet des travaux de rénovation établi par l'architecte désigné.

M. NUSSBAUMER constate que des peintures intérieures n'ont pas été prises en compte dans l'estimatif des travaux. Monsieur le Maire rappelle que c'est au stade ultérieur de l'avant-projet que l'ensemble des postes sera évalué de manière exhaustive.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté pour un montant total de 544 507 € HT, soit 651 230 € TTC,
- CHARGE** le Maire de l'établissement d'une convention entre le Conseil de Fabrique et la Commune réglant les modalités de remboursement des annuités de remboursement de l'emprunt,
- AUTORISE** le Maire à lancer la consultation pour le choix d'un Assistant à Maître d'Ouvrage selon la procédure adaptée,
- AUTORISE** le Maire à lancer la consultation pour le choix du Maître d'œuvre ainsi que des prestataires annexes : contrôle technique et coordination SPS, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics,
- AUTORISE** le Maire à consulter les organismes financiers pour un contrat d'assurance « Dommages-Ouvrages »,

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent,

AUTORISE le Maire à régler les dépenses qui seront prélevées sur l'article 2313 de l'opération 54 « Rénovation de l'Eglise » inscrite au budget primitif 2007.

9. PVR RUE DES PERDRIX : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DES RESEAUX AEP ET ASSAINISSEMENT

La compétence Eau et Assainissement ayant été transférée dans son intégralité à la Communauté de Communes III et Gersbach, la Commune de WALDIGHOFFEN n'est pas autorisée à prendre en charge financièrement des travaux relevant de ces domaines de compétence.

Conformément à l'article 3 de la loi MOP n°85-704 du 12 juillet 1985, le maître d'ouvrage (la Communauté de Communes III et Gersbach pour les compétences Eau et Assainissement) peut confier à un mandataire (la Commune de WALDIGHOFFEN), dans les conditions définies par une convention bipartite, l'exercice en son nom et pour son compte, de tout ou partie des attributions de la maîtrise d'ouvrage.

L'établissement de cette convention de mandat de maîtrise d'ouvrage, dûment approuvée par délibérations concordantes des deux collectivités, permettra à la Commune d'intervenir financièrement, c'est-à-dire de régler les dépenses et d'encaisser les recettes pour les travaux d'aménagement du PVR Rue des Perdrix concernant l'Eau et l'Assainissement.

Ces crédits seront inscrits sur un compte de tiers (4581 pour les dépenses et 4582 pour les recettes) au budget primitif 2007, en vue de leur transfert à la Communauté de Communes, une fois l'opération terminée.

L'évaluation financière de la part Eau et Assainissement concernant le PVR Rue des Perdrix se base sur la délibération du 11 juillet 2006 indiquant le coût global de l'opération et le montant de la participation.

Dans l'hypothèse où cette opération serait déficitaire pour la Commune, cette dernière en assumerait la charge.

M. SCHIELIN fait remarquer que les participations des propriétaires ont été calculées sur la base d'un montant TTC, contrairement aux P.A.E. Si ces recettes sont transférées en toutes taxes à la Communauté de Communes, celle-ci bénéficiera en toute logique du remboursement de la TVA.

Monsieur le Maire précise que ce point sera traité lors de la réunion prévue à la Communauté de Communes avec le bureau d'études KPMG le 17 avril prochain.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de conclure une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes III et Gersbach, confiant à la Commune de WALDIGHOFFEN la réalisation des travaux Eau Potable et Assainissement dans le cadre du PVR Rue des Perdrix, au nom de et pour le compte du maître de l'ouvrage, selon les conditions fixées dans la convention.

AUTORISE M. René EGLIN, Adjoint aux Finances, à représenter la Commune mandataire et à signer à ce titre la convention correspondante.

10. PVR RUE DES LILAS : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DES RESEAUX AEP ET ASSAINISSEMENT

La compétence Eau et Assainissement ayant été transférée dans son intégralité à la Communauté de Communes III et Gersbach, la Commune de WALDIGHOFFEN n'est pas autorisée à prendre en charge financièrement des travaux relevant de ces domaines de compétence.

Conformément à l'article 3 de la loi MOP n°85-704 du 12 juillet 1985, le maître d'ouvrage (la Communauté de Communes III et Gersbach pour les compétences Eau et Assainissement) peut confier à un mandataire (la Commune de WALDIGHOFFEN), dans les conditions définies par une convention bipartite, l'exercice en son nom et pour son compte, de tout ou partie des attributions de la maîtrise d'ouvrage.

L'établissement de cette convention de mandat de maîtrise d'ouvrage, dûment approuvée par délibérations concordantes des deux collectivités, permettra à la Commune d'intervenir financièrement, c'est-à-dire de régler les

dépenses et d'encaisser les recettes pour les travaux d'aménagement du PVR Rue des Lilas concernant l'Eau et l'Assainissement.

Ces crédits seront inscrits sur un compte de tiers (4581 pour les dépenses et 4582 pour les recettes) au budget primitif 2007, en vue de leur transfert à la Communauté de Communes une fois l'opération terminée.

L'évaluation financière de la part Eau et Assainissement concernant le PVR Rue des Lilas se base sur la délibération du 2 juillet 2004 indiquant le coût global de l'opération et le montant de la participation.

Dans l'hypothèse où cette opération serait déficitaire pour la Commune, cette dernière en assumerait la charge.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE** de conclure une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes Ill et Gersbach, confiant à la Commune de WALDIGHOFFEN la réalisation des travaux Eau Potable et Assainissement dans le cadre du PVR Rue des Lilas, au nom de et pour le compte du maître de l'ouvrage, selon les conditions fixées dans la convention.
- AUTORISE** M. René EGLIN, Adjoint aux Finances, à représenter la Commune mandataire et à signer à ce titre la convention correspondante.

11. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Sur proposition de Monsieur le Maire, le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE** de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles suivantes :

- parcelle cadastrée Section 8, n°341/90, d'une contenance de 8 ares 97 terrain non bâti – lieudit « Treschenegerten »

- appartenant à : M. FRELECHOUX Maurice
- Acquéreur : SARL GESTION ET ORGANISATION FONCIERE – GOF

- parcelle cadastrée Section 8, n°342/90, d'une contenance de 8 ares 29 terrain non bâti – lieudit « Treschenegerten »

- parcelle cadastrée Section 8, n°343/90, d'une contenance de 1 are 05 terrain non bâti – lieudit « Treschenegerten »

- appartenant à : M. FRELECHOUX Maurice
- Acquéreur : HEINIS Rachel

M. HEISLER signale dans ce secteur un écoulement anormal des eaux usées dans le ruisseau, en provenance d'un regard qui semble bouché. M. EGGENSPIELER est déjà informé de ce problème, et attend que l'entreprise LRE entame des travaux dans ce secteur pour lui signaler toute anomalie éventuelle. Il suggère de boucher ce regard si nécessaire.

12. TERRAIN COMMUNAL : DEMANDE D'ACQUISITION

Rappel des délibérations :

<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
20.10.2006	10.2	Cession d'une portion de chemin communal sise Impasse des Alouettes à M. NICOLAI Arno
22.09.2006	11.6	Cession d'une portion de chemin communal sise Impasse des Alouettes à M. SCHEIDECK et Mme BRUNNER

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la demande de M. et Mme RIVELLO portant sur l'acquisition d'une portion de la bande de terrain communal cadastrée Section 7 n°213 longeant leur propriété sise Impasse des Hirondelles. Ce passage communal doit rester accessible ne serait-ce que du fait de l'existence de conduites.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE** de ne pas donner un avis favorable à la cession d'une portion de la bande de terrain communal cadastrée Section 7 n°213.

13. RENOUELEMENT DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE

Monsieur le Maire informe qu'il convient de procéder au renouvellement des membres de l'Association Foncière. Il rappelle que la Chambre d'Agriculture en désigne les délégués exploitants et qu'il appartient à la Commune de nommer les représentants propriétaires.

Considérant que le mandat des membres de l'Association foncière arrive à son terme en date du 19 avril 2007, et qu'il y a lieu de ce fait de procéder au renouvellement du Bureau,

DESIGNE les propriétaires fonciers suivants en qualité de membres du Bureau de l'association foncière de Waldighoffen :

Titulaires : Messieurs - WELMELINGER Jean-Luc
- SCHMITT Jean
- GISSINGER Charles

Suppléants : Messieurs - EGLIN Jean
- EGGENSPIELER François

14. GROUPEMENT D'INTERET CYNEGETIQUE : ADHESION

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée une proposition d'adhésion au groupement d'intérêt cynégétique (G.I.C.) de la Vallée de l'Ill, pour l'année 2007. Cette structure assure un rôle de conseil et de concertation pour la gestion des baux de chasse.

Le montant de l'adhésion est de 21.24 €, correspondant à un taux de 0.06 €/ha, rapporté à la surface totale en ha (354).

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'adhérer au groupement d'intérêt cynégétique de la Vallée de l'Ill,

AUTORISE le Maire à régler la facture correspondante et à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent,

VOTE le crédit nécessaire à inscrire au compte 6281 « concours divers » du budget 2007.

15. DIVERS

15.1 Dépôt d'un permis de construire sis Rue du Bux

Un permis de construire a été déposé sur la parcelle cadastrée Section 2 n° 262, en zone UC du P.O.S., pour une maison individuelle. Si le projet apparaît conforme aux règles d'urbanisme, l'esthétique et l'insertion du projet posent problème.

Dans ce cas, il appartient au Maire de délivrer un avis défavorable en sa basant sur l'article 11.1 du règlement de la zone UC du POS stipulant que : « *les constructions devront présenter un aspect compatible avec le caractère des lieux avoisinants, des sites et des paysages ; les bâtiments annexes devront être en harmonie avec les constructions principales* ».

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le principe d'une réponse défavorable à la demande de permis de construire n° PC 068 355 07E 0005 déposé le 20 mars 2007 pour la construction d'une maison individuelle sise Rue du Bux.

15.2. Informations diverses :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la signature de l'acte d'échange Commune / consorts WERMUTH concernant principalement le terrain d'implantation du futur Centre de Secours est prévue le 30 mars prochain.

Par ailleurs, le Conseil Général du Haut-Rhin organise une réunion relative à la présentation des études du tracé de la piste cyclable entre Hirsingue et Roppentzwiller, programmée le 5 avril prochain à 15h00 dans la salle polyvalente de Roppentzwiller.

La SARL DUPOUX-KIRSCHER va déposer de manière imminente une nouvelle demande CDEC pour l'implantation du SUPER U dans la zone Eberling.

Monsieur GRIENENBERGER informe l'assemblée que le samedi 1^{er} septembre se déroulera à WALDIGHOFFEN la finale départementale de course VTT. La salle polyvalente a déjà été réservée à cet effet. M. GRIENENBERGER souhaite s'assurer que les travaux de rénovation de la salle polyvalente n'interféreront pas avec cette manifestation. M. EGGENPIELER l'informe que les travaux de réfection de la toiture de la salle polyvalente devront être impérativement terminés d'ici le 1^{er} septembre 2007, d'autant plus que l'Assemblée Générale de l'Union Départementale des Anciens Combattants s'y déroulera le 9 septembre 2007.

M. KUENY constate que le village était bien dégagé dès 8 h30 suite à la chute de neige de la semaine 12, contrairement à d'autres villages. Il signale néanmoins un oubli Rue de Ferrette.

M. SCHIELIN suggère que la Commune se dote d'un équipement multimédia moderne et adapté qui sera utilisé pour la présentation de documents visuels lors des séances du Conseil Municipal ou de réunions de travail.

Ramassage des encombrants :

M. HEISLER constate que l'opération de ramassage des encombrants - ferraille et bois - du samedi 24 mars à WALDIGHOFFEN a été un succès et souhaiterait que celle-ci soit renouvelée rapidement.

Monsieur le Maire rappelle que le système de trimobile mis en place pour les communes de ROPPEZ, GRENZINGEN, STEINSOULTZ et WALDIGHOFFEN a totalisé le passage de près de 740 véhicules tous confondus. Les habitants des autres communes avaient également la possibilité de bénéficier de ce service. Cette opération sera reconduite quatre fois dans l'année, à laquelle viendra s'ajouter le dépôt des produits toxiques. Des améliorations seront à envisager pour l'avenir (badges, cocardes...).

Monsieur le Maire conclut en insistant sur le fait que l'installation d'une déchetterie à l'année s'avèrerait beaucoup plus onéreuse. L'option trimobile pourrait donc s'avérer judicieuse pour accompagner une éventuelle collecte de déchets ménagers sous forme de pesée embarquée.

Elections :

M. CHRETIEN suggère que l'on convie les jeunes de 18 ans à se joindre aux équipes du bureau de vote pour les deux tours des élections présidentielles, afin de les sensibiliser à cette démarche civique.

Monsieur le Maire rappelle à ce propos que la Commune compte désormais 1050 votants dont 13 nouveaux électeurs âgés de 18 ans. Cette proposition leur sera soumise lorsqu'ils viendront retirer leurs cartes d'électeurs.

Vol à l'atelier municipal :

M. EGGENSPIELER signale que l'atelier municipal a été dévalisé dans la nuit du 21 au 22 mars. Une personne s'est introduite par la fenêtre côté rue en la cassant, puis a ouvert les portes à ses complices. Le piaggio a été dérobé ainsi que l'essentiel de l'outillage (motoculteur, tronçonneuse, perceuse...). Une plainte a été déposée. L'équipe scientifique de la gendarmerie s'est déplacée rapidement sur les lieux pour effectuer des prélèvements et remettra ultérieurement ses conclusions. Le véhicule a été récupéré le lendemain matin sur le territoire de la Commune de Wahlbach, et a fait également l'objet d'une inspection.

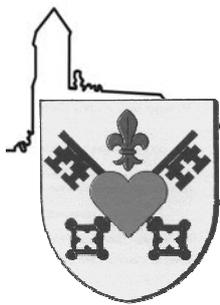
L'assurance de la Commune ne prend pas en compte le risque de vol pour le secteur du site Lang. M. EGGENSPIELER prévoit d'installer un système d'alarme avec transmission téléphonique.

Rapport amiante concernant les bâtiments communaux :

M. EGGENSPIELER informe l'assemblée qu'il a fait faire un rapport-diagnostic de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante au niveau de l'ensemble des bâtiments communaux, par le cabinet d'études SLAWSKY, qui fait état d'une présence limitée d'amiante sans risque pour la population.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21 h 00. La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu prévisionnellement fin avril.





REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

en date du 30 avril 2007

Le 30 avril 2007, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 26 avril 2007.

Etaient présents : MM. Henri HOFF, Maire, Guy EGGENSPIELER, Adjoint, Mmes Françoise JERMANN, Adjointe, Evelyne HERMANN, MM Jean-Pierre KRICK, Serge CHRETIEN, Olivier HEISSLER, Raphaël KUENY.

Etaient absents : MM René EGLIN Adjoint (procuration à M. Guy EGGENSPIELER), Jean-Claude SCHIELIN Adjoint, (procuration à M. Henri HOFF), MM Jean-François EGLIN, excusé, Dominique BILLAND, non excusé, Michel NUSSBAUMER excusé, Fernand SCHAFFHAUSER, excusé, Etienne GRIENENBERGER, excusé.

1. AMENAGEMENT DU CIMETIERE

Monsieur le Maire a souhaité organiser ce rendez-vous sur place afin de pouvoir présenter de visu la proposition d'extension du cimetière, prévue à l'angle de la Rue du 19 Novembre et du Chemin d'Oberdorf et remercie les membres du Conseil Municipal de s'être déplacés.

Il cède la parole à M. EGGENSPIELER, qui suggère dans un premier temps de remblayer cette partie adjacente de manière à ce qu'elle se retrouve au même niveau que le cimetière actuel. Après discussion, il est proposé de maintenir le niveau actuel - la première solution ayant l'inconvénient d'entraîner des problèmes de stabilisation du sol – en procédant à un aménagement en terrasses qui épousera le terrain. Un escalier pourra ultérieurement être aménagé dans l'angle mort en fond de parcelle, inutilisable pour y installer des concessions.

C'est un ouvrier communal qui procède actuellement à l'aplanissement du terrain.

En ce qui concerne cette extension nécessaire, il conviendra de faire appel à un bureau d'études spécialisé dans la gestion administrative et juridique des cimetières.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 27 MARS 2007

Mme JERMANN suggère de modifier le point 6 de la séance du 27 mars 2007 concernant l'utilisation des crédits de l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » en supprimant la disposition concernant l'achat de corbeilles à l'occasion des noces d'or et de diamant. En effet, il est très difficile d'avoir une connaissance exhaustive de ces dates d'anniversaire et la Municipalité n'est jamais intervenue en ce domaine. Cette proposition est retenue par l'Assemblée. Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le compte-rendu de la réunion du 27 mars 2007.

3. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Sur proposition de Monsieur le Maire, le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles suivantes :

- parcelle cadastrée Section 7, n°415/15, d'une contenance de 6 ares 50 terrain non bâti – « Village »

- appartenant à : M. GISSINGER Bernard et Mme CALMES Annie
 - Acquéreur : M. WIRA Stéphane

- parcelle cadastrée Section 8, n°371/10, d'une contenance de 2 ares 14 et 372/10, d'une contenance de 11 ares 78

- terrain bâti – Rue de la Poste

- appartenant à : Mme MONA Estelle

- Acquéreur : M CORTINOVIS Felice

4. ZONE EBERLING

4.1. Prix du terrain

<i>Rappel des délibérations</i>		
<i>Date</i>	<i>Point</i>	<i>Objet</i>
6.03.2007	4.2	Desserte de la Zone Eberling : vente de terrains

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un nouvel accord a été passé avec les trois commerçants concernant le prix de vente des terrains.

Le permis de construire de la SCI DIWA est actuellement à l'instruction à la D.D.E. Le nouveau dossier de CDEC de SUPER U sera prochainement déposé, les présentes délibérations à l'appui.

Les trois commerçants sont en pourparlers avec les entreprises en vue de l'aménagement de la plateforme, qui est à leur charge. Il reste environ 22 000 m³ à dégager.

M. HEISLER demande quelle sera l'emprise des terrain restant propriété communale une fois cédés les terrains d'implantation des ces commerces. Monsieur le Maire indique qu'il s'agira des parcelles cadastrées en Section 8 n°127 (34 a 45), 202/29 (9 a 68), 322/29 (20 a 29) et 323/29 (36 a 97), cette dernière étant destinée à être cédée au SDIS. Il précise que la voie d'accès traversera l'emprise des parcelles 127 et 202/29.

La passerelle actuelle, bien que ne présentant plus grand intérêt du fait de l'existence d'un passage piéton sur le pont futur, pourrait néanmoins être maintenue.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE** la vente des terrains de la zone Eberling dévolus à la SARL DUPOUX-KIRCHER (SUPER U), WELDOM et la SCI DIWA au prix fixé de 854 € l'are.

4.2. Division parcellaire des terrains d'implantation de DIWA, SUPER U et WELDOM

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de morcellement en date du 19 avril 2007 des terrains de la Zone Eberling concernant la division parcellaire des terrains d'implantation de SUPER U, WELDOM et DIWA, établi par le cabinet de géomètre-expert Ostermann à la demande des intéressés.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE** le projet de morcellement tel qu'il vient d'être présenté.

4.3. Compromis de vente SCI DIWA, SUPER U et WELDOM

<i>Rappel des délibérations</i>		
<i>Date</i>	<i>Point</i>	<i>Objet</i>
31.03.2006	18.1	Renouvellement du compromis de vente SUPER U et WELDOM
02.07.2004	12	Compromis de vente Commune/SCI DIWA

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de vendre les terrains d'assiette en vue de l'implantation des activités commerciales respectivement SUPER U, WELDOM et DIWA conformément au projet de morcellement présenté au point 4.2.

M. KRICK demande s'il est prévu une clause selon laquelle la Commune récupère les terrains au cas où le projet d'installation de SUPER U ne pourrait se réaliser. Monsieur le Maire répond que cela n'est pas prévu, sachant que, dans cette zone, seule l'implantation d'activités commerciales est autorisée par le P.O.S.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE** de vendre au profit de la société dénommée « DUPOUX-KIRSCHER » ou à toute autre personne physique ou morale qui pourra s'y substituer, conformément au projet de morcellement en date du 19 avril 2007 et moyennant le prix de 854 Euros l'are :

- une parcelle d'une surface de 2 ha 28 a 87 ca à détacher de la parcelle cadastrée en Section 8 n° 251/126,

- AUTORISE** le Maire à signer le procès-verbal d'arpentage conforme au plan du cabinet d'architectes « FRACHON et Associés », ainsi que toute promesse de vente ou acte authentique.

- DECIDE** de vendre au profit de Monsieur Jean-Marie BAEUMLIN (SCI WELDOM) ou à toute autre personne physique ou morale qui pourra s'y substituer, conformément au projet de morcellement en date du 19 avril 2007 et moyennant le prix de 854 Euros l'are :
 - la parcelle cadastrée en Section 8 n°123, d'une superficie totale de 15 ares 43,
 - une parcelle d'une surface d'environ 68 ares 35 à détacher de la parcelle cadastrée en Section 8 n° 251/126,
- AUTORISE** le Maire à signer le procès-verbal d'arpentage conforme au plan du cabinet d'architectes « FRACHON et Associés », ainsi que toute promesse de vente ou acte authentique.
- DECIDE** de vendre au profit de la société dénommée « SCI DIWA » ou à toute autre personne physique ou morale qui pourra s'y substituer, conformément au projet de morcellement en date du 19 avril 2007 et moyennant le prix de 854 Euros l'are :
 - Une parcelle d'une surface de 16 ares 88 à détacher de la parcelle cadastrée en Section 8 n° 251/126,
- AUTORISE** le Maire à signer le procès-verbal d'arpentage conforme au plan du cabinet d'architectes « FRACHON et Associés », ainsi que toute promesse de vente ou acte authentique.

5. TRAVAUX DE VOIRIE : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire expose les résultats de la consultation publique lancée dans le cadre de la procédure adaptée pour le choix du maître d'œuvre concernant divers travaux de voirie pour l'année 2007 :

- Bureau d'études DENIS : 8 287.50 € HT
- Géomètre-expert Hubert ORTLIEB : 8 775.00 € HT
- INTELEC : 7 507.00 € HT

En tant que « pouvoir adjudicateur », Monsieur le Maire a retenu l'offre du bureau d'études INTELEC, mieux-disant au vu des critères de choix retenus.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE** le choix du Bureau d'études INTELEC pour exercer la mission de maîtrise d'œuvre en vue des divers travaux de voirie,
- CONSTATE** que les crédits correspondants sont inscrits au compte 2315 de l'opération 59 – « Aménagement Rues de Willer, Tulipe, Géraniums, Cerisiers »,
- AUTORISE** le Maire à régler les dépenses correspondantes et à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.

6. TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE : AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES

Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>Point</u>	<u>Objet</u>
02.02.2007	6.2	Réaménagement, restructuration et extension neuve de la salle

Monsieur le Maire présente le résultat de la consultation sous forme d'Appel d'Offres Ouvert, concernant les travaux de rénovation de la salle polyvalente (échafaudage – charpente bois – étanchéité zinguerie).

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 19 avril 2007 a procédé à l'ouverture des plis et attribué les marchés de travaux tels que présentés ci-dessous :

Lots	Montants estimés par la SEMHA	Entreprises	Montants en Euros HT
Lot 1 : échafaudages	20 000.00-	ECHAF SERVICE SARL	6 841.50-
Lot 2 : charpente bois	25 000.00-	SCHWOB	21 360.00-
Lot 2 : étanchéité, zinguerie	165 200.00-	GALOPIN S.A.	120 810.42-
Montant total	210 200.00-		149 011.92-

Au regard de l'étude de diagnostic et de faisabilité, le budget prévisionnel à mobiliser pour ces travaux s'établissait comme suit :

Travaux	167 000 € HT
honoraires	13 700 € HT
Divers (publicité, aléas...)	19 000 € HT
Montant total arrondi	200 000 € HT

Ainsi, le montant total de l'opération de rénovation se chiffre à environ 182 000 € HT, alors même que l'avant-projet n'incluait pas au départ les travaux de modification de la charpente.

Le démarrage des travaux est prévu fin mai ; ces derniers dureront environ 2 mois et demi. L'opération devra être impérativement achevée pour le 1^{er} septembre.

Pendant la durée des travaux, l'utilisation de la salle restera possible. Monsieur le Maire suggère que les présidents des associations les plus représentatives assistent à la prochaine réunion préliminaire de chantier.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE le choix de retenir :**
 - ~ Pour le lot 1 « échafaudage » l'offre de l'entreprise ECHAF SERVICE SARL, d'un montant de 6 841.50 € HT, soit 8 182.43 € TTC,
 - ~ Pour le lot 2 « charpente bois » l'offre de l'entreprise SCHWOB, d'un montant de 21 360.00 € HT, soit 25 546.56 € TTC,
 - ~ Pour le lot 3 « étanchéité, zinguerie » l'offre de l'entreprise GALOPIN S.A., d'un montant de 120 810.42 € HT, soit 144 489.26 € TTC,
- AUTORISE le Maire**, pouvoir adjudicateur, à signer les marchés de travaux correspondants pour les montants indiqués pour chaque lot,
- AUTORISE le Maire** à payer les dépenses correspondantes sur l'article 2315, opération 12 « réfection et extension salle polyvalente » et à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.

7. CREATION DE POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2ÈME CLASSE

Monsieur le Maire rappelle que le Contrat Emploi Jeune de Mme RIBSTEIN arrive à expiration le 19 juin 2007. Il informe l'assemblée que la création du poste d'adjoint administratif est devenue nécessaire afin d'assurer la continuité du service de l'accueil de la mairie.

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le budget primitif 2007 ;

Vu le tableau des effectifs ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE** la création d'un poste d'Adjoint Administratif de 2ème classe à temps complet avec effet au 21 juin 2007. Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- DECIDE** que la rémunération sera calculée sur la base du barème applicable au grade, selon l'échelle indiciaire III,
- CONFIRME** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2007.

8. DIVERS

8.1 Bibliothèque municipale : demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 8 décembre 2006 relative à l'aide de la médiathèque départementale concernant l'acquisition de mobilier et de matériel informatique pour la bibliothèque municipale et le cybercentre pour l'année 2007.

Par ailleurs, la vocation intercommunale de cette opération a été reconnue par la Communauté de Communes III et Gersbach dans sa délibération du 29 mars 2007.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la Dotation de Développement Rural 2007.

Le montant de l'investissement global projeté s'élève à 30 000 € pour l'équipement informatique. Les crédits inscrits au titre du budget primitif 2007 sont de 25 000 €.

Outre la subvention de la médiathèque départementale de 30 %, la Commune peut escompter une aide au titre du programme européen Leader Plus.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE** l'opération d'équipement en informatique de la bibliothèque municipale et du cybercentre,
- APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,
- DECIDE** de solliciter une subvention au titre de la Dotation de Développement Rural 2007.

8.2 Desserte de la Zone Eberling : demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle qu'en 1997, dernière année pour laquelle la Commune a été éligible dans le cadre de la D.D.R, une subvention de 45 734 € HT a été accordée pour l'aménagement de la zone d'activités Eberling. Les travaux prévus concernaient l'acheminement de réseaux ; ils n'ont pas été réalisés. Monsieur le Maire propose que la Commune sollicite le report de ces crédits sur les travaux de desserte de la zone.

8.3 Accès Zone Eberling : coordinateur protection de la santé

Monsieur le Maire expose les résultats de la consultation lancée dans le cadre de la procédure adaptée pour le choix du coordinateur Protection de la Santé pour l'opération de desserte de la Zone Eberling.

- NORISKO : 2 180.00 € HT
- ACE BTP : 2 765.00 € HT

L'estimation de la SERM était de 6 000.00 € HT.

En tant que « pouvoir adjudicateur », Monsieur le Maire a retenu l'offre du bureau d'études NORISKO, mieux-disant au vu des critères de choix retenus.

8.4 Entrée Sud et Aménagement des Rues du Centre Urbain : coordinateur protection de la santé

Monsieur le Maire expose les résultats de la consultation lancée dans le cadre de la procédure adaptée pour le choix du coordinateur Protection de la Santé pour l'opération Entrée Sud et Aménagement des Rues du Centre Urbain.

- NORISKO : 2 620.00 € HT
- ACE BTP : 4 018.56 € HT

L'estimation de la SERM était de 6 000.00 € HT.

En tant que « pouvoir adjudicateur », Monsieur le Maire a retenu l'offre du bureau d'études NORISKO, mieux-disant au vu des critères de choix retenus.

Informations

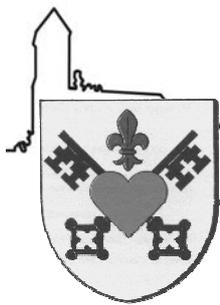
M. EGGENSPIELER informe les membres du Conseil qu'une invitation leur sera adressée prochainement émanant de M. MOLL Peter, locataire du droit de chasse, à l'occasion de l'ouverture de la chasse qui donnera lieu à un apéritif suivi d'un repas le 25 mai prochain.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'ils sont cordialement invités à l'apéritif de célébration du mariage d'Elise CHRETIEN et Anthony ORIEZ le 7.07.2007 à 16 h00, à la salle des Fêtes de Steinsoultz.

Madame JERMANN remercie les membres du Conseil au nom de M. Jean-François EGLIN pour le cadeau offert à l'occasion de la naissance de son fils Jules Jean.

La séance est clôturée à 20 h 50.





REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

en date du 1er juin 2007

Le 1^{er} juin 2007, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 25 mai 2007.

Etaients présents, sous la présidence de M. Henri HOFF, Maire : M Guy EGGENSPIELER, Mme Françoise JERMANN, Adjointe, M. Jean-Claude SCHIELIN, Adjoint, (présent jusqu'à 21h00 puis procuration à M. Henri HOFF) Mme Evelyne HERMANN, MM Jean-Pierre KRICK, Serge CHRETIEN, Olivier HEISSLER, Raphaël KUENY.

Etaients absents : MM René EGLIN, Adjoint (procuration à Guy EGGENSPIELER), Jean-François EGLIN, Dominique BILLAND, Michel NUSSBAUMER, excusé, Fernand SCHAFFHAUSER, Etienne GRIENENBERGER, excusé.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 H 10, en soulignant l'importance des points inscrits à l'ordre du jour, dont certains pourront marquer fortement l'avenir de notre Commune.

Il remercie pour leur présence M. MORO Emmanuel et Mme GUILLOT PEREZ Céline, du Bureau « Atelier du Paysage », M. BAIZEAU du Bureau « Est Ingenierie », ainsi que M. RAULINE de la « SERM », venus présenter les avant-projets inscrits à l'ordre du jour.

1. AMENAGEMENT ENTREE SUD ET RUES DU CENTRE URBAIN

Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>Point</u>	<u>Objet</u>
17.11.2006	2.2	Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre

1.1 Présentation de l'Avant-projet par « Atelier du Paysage »

Mme GUILLOT PEREZ expose l'Avant-Projet d'Aménagement de l'entrée sud et des rues du centre urbain. Six secteurs de travaux ont été détaillés et chiffrés pour permettre au Conseil de définir dans un deuxième temps les différentes tranches d'intervention :

Zone I : entrée de village jusqu'à la rue des Faisans : Côté Nord de la chaussée : maintien des espaces verts, largeur de la chaussée : 6 m . Côté Sud : cheminement mixte de 3 m séparé de la chaussée par une bande de plantation de 1,5 m. Coût estimatif : 262 548 € HT.

Zone II : de la rue des Faisans au pont sur l'III : Côté Nord : maintien des espaces verts, cheminement mixte de 3 m séparé de la chaussée par une bande de plantation de 1,5 m, plantation contre le talus.

Vers le cimetière : la largeur de la bande de plantation entre la chaussée et le cheminement mixte devient variable. A côté de l'entrée du cimetière : surface minérale pour stationnement occasionnel. Coût estimatif : 755 153 € HT.

Zone III : du pont sur l'III jusqu'à la Place Jeanne d'Arc : Côté Nord, trottoir séparé de la chaussée par une bande de plantation de 1 à 2 m, chaussée de 5,5 m de large. Côté Sud : bande de plantation de 2 m intercalée par des place de stationnement et trottoir. Il n'y aura pas de bordures hautes délimitant les places de stationnement. Coût estimatif : 224 248 € HT.

Zone IV : Place Jeanne d'Arc et parvis de l'église : le projet propose d'associer les deux parvis. Pose de pavés en pierre naturelle. Plantation d'arbres sur le parking de la mairie et réorganisation des places de stationnement. La rue de la Poste sera en sens unique du carrefour avec la rue du 19 novembre jusqu'au croisement avec la rue du Château. Rampe d'accès droite vers le bâtiment Mairie – Poste pour les personnes à mobilité réduite. Coût estimatif : 793 844 € HT.

Zone V : rue du Maréchal Joffre, du rond-point jusqu'au centre village. Cette zone est totalement urbaine. Chaussée en sens unique de 3,5 m de large avec intégration des cyclistes. Places de stationnement alternées par des bandes de plantation, trottoirs de part et d'autre de la chaussée. Coût estimatif : 232 323 € HT.

Le parti pris d'aménagement repose sur le principe d'un passage progressif d'une route à caractère rural à un centre village de type urbain, d'une part par un rétrécissement de la chaussée de 7.00 m à 5.50 m , d'autre part par un choix adapté des essences des arbres et autre plantes retenus au fur et à mesure de la pénétration en milieu de plus en plus aggloméré.

Monsieur le Maire indique que le parvis de la Mairie sera effectué en dernier, et souhaite confronter ce projet avec celui effectué précédemment pour le dossier FISAC.

En priorité, devront être exécutés les travaux dans la rue du 19 novembre (RD 463) et ceux au carrefour giratoire de la rue du Maréchal Joffre.

En ce qui concerne la programmation, M. RAULINE rappelle que le montant des travaux retenu en première phase est de 800 000 € HT et qu'il y a lieu de ne pas dépasser ce plafond pour rester dans le cadre financier des contrats attribués.

Monsieur le Maire rappelle les bases qui ont conduit à lancer cette grande opération d'aménagement :

- un équilibrage de l'attractivité entre la future zone commerciale et celle de nos commerces de proximité,
- une réponse adaptée aux besoins de stationnement,
- une réponse adaptée au risque existant actuellement pour les piétons et les cyclistes.

Il estime que l'Avant-Projet présenté pourrait être adopté en l'état tout en émettant des réserves sur les propositions de la zone III (contraintes fortes de réseaux souterrains existants et satisfaction des besoins de stationnement entre la rue du Château et le Centre) et la zone IV pour laquelle il souhaite confronter la solution retenue avec celle soumise précédemment par « Cogit Habilis » dans le cadre du dossier FISAC.

De manière générale, un consensus se dégage pour situer cette zone en dernière priorité, le plus urgent se situant au niveau de la zone II.

M. HEISLER s'inquiète des difficultés que peuvent rencontrer les conducteurs de poids lourds dans le tronçon de la rue de la Poste et du Maréchal Joffre, pour pouvoir y accéder et y stationner. M. MORO lui répond qu'habituellement ils font poser les bordures en fonction des véhicules. Monsieur le Maire ajoute qu'il est important de connaître le futur projet devant remplacer le magasin WELDOM, en faisant remarquer que dans tous les cas, un passage public devra être prévu ainsi que des places de stationnement.

M. SCHIELIN demande pourquoi le projet prévoit une chaussée mixte sur la Rue du Maréchal Joffre. Une bande cyclable en plus de la chaussée induit un espace plus important à traverser pour les piétons. De plus ce secteur a une ambiance à dominante piétonne, incitant les conducteurs à ralentir la vitesse.

M. HEISLER demande combien il y aura de places de stationnement près du cimetière. Il y en aura autant qu'à l'heure actuelle. De plus, des places de parking seront créées côté rue d'Oberdorf. Cette rue restera publique et le stationnement sera possible derrière le cimetière. Seuls les accès à la maison WERMUTH et au Centre de Secours resteront ouverts sur cette voie.

Il est important de prévoir l'aménagement des carrefours des rues d'Oberdorf et de l'Artisanat avec la Rue du 19 novembre.

Démarrage des travaux : avril 2008.

Localisation: il est important de commencer les travaux au début de l'agglomération, au niveau de la zone de chalets jusqu'à la rue d'Oberdorf. Le chiffrage actuel dépasse le montant alloué pour la mission. Monsieur le Maire demande un nouveau chiffrage.

Le Maire indique qu'il va informer les commerçants le 5 juin et la population les 12 et 14 juin prochains.

M. HEISLER déplore qu'aucun projet incluant un double sens pour la rue du Maréchal Joffre n'ait jamais été présenté. Il est répondu que, de toute évidence, tous les bureaux d'études sont arrivés à la même conclusion, et si c'est pour ne rien changer, il n'y a aucune utilité de faire des travaux.

1.2 Approbation de l'Avant-projet

Le Maire soumet l'Avant-Projet au Conseil Municipal pour approbation, en ajoutant que l'aménagement du centre du village va encore être revu.

M. Raphaël KUENY demande qu'il y ait deux votes : l'un pour la RD 463 un second pour les sens de circulation.

Monsieur le Maire répond par la négative, argumentant que de toute façon ce point sera rediscuté, en toute connaissance de cause, avec prise en compte du passage derrière la mairie.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, (8 votes « pour », 2 votes « contre » (MM Olivier HEISLER et Raphaël KUENY, opposés uniquement à l'avant-projet concernant les aménagements du centre du village),

- APPROUVE** l'avant-projet tel qu'il vient d'être présenté.

1.3 Plan de financement

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le budget prévisionnel de la première tranche des travaux de l'opération d'Aménagement de l'entrée sud et des rues du centre urbain, dont l'exécution est prévue pour 2008. Elle correspond à l'aménagement de la zone II.

Etudes	148 000 € HT
Travaux	800 000 € HT
Rémunération	55 891 € HT
Frais de gestion et divers	68 200 € HT
Total	1 072 091 € HT

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE** le plan de financement tel qu'il vient d'être présenté,
- CHARGE** Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires pour l'obtention des subventions,
- CHARGE** Monsieur le Maire du suivi de l'étude de sécurité nécessaire pour l'obtention d'une subvention départementale,
- CHARGE** Monsieur le Maire de l'élaboration d'une Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Département du Haut-Rhin, maître d'ouvrage de la RD 463.

2. DESERTE DE LA ZONE EBERLING

<i>Rappel des délibérations</i>		
<i>Date</i>	<i>Point</i>	<i>Objet</i>
6.03.2007	4.1	Avenant à la convention de mandat

2.1 Présentation de l'Avant-projet par la SERM

Monsieur le Maire cède la parole à M. RAULINE de la SERM pour présenter l'avant-projet concernant la desserte de la zone d'activités Eberling, comprenant la construction du pont sur l'III et la création de la voirie reliant ce dernier à la rue de la République.

M. RAULINE présente la vue d'ensemble du projet d'aménagement de l'accès à la zone Eberling par la rue de la République. Les travaux pourraient commencer en septembre 2007.

Dans la partie entre les derniers bâtiments de la rue de l'III et le futur pont, les réseaux seront maintenus, le revêtement repris. Un plateau surélevé est prévu près des cours de tennis. Il est proposé de le déplacer vers le bas. Les bordures sont basses.

La chaussée sur le pont aura une largeur de 6 m.

Un cheminement piétons sera mis en place à gauche de la voirie (dans la descente) et du pont.

M. HEISLER demande s'il est prévu de sécuriser le terrain de football. M. EGGENSPIELER répond qu'il est obligatoire de mettre en place en grillage entre les terrains de foot et les voiries.

M. KRICK demande s'il est prévu d'aménager le carrefour avec la rue de la République. M. HEISLER ajoute que les semi-remorques vont avoir des difficultés pour s'engager sur la rue de la République. Il est répondu que lorsque les travaux d'aménagement du carrefour entre la rue de l'Artisanat et la rue du 19 novembre seront terminés, les véhicules lourds pourront emprunter cette voie. On peut même leur interdire de remonter par la rue de l'III.

2.2 Approbation de l'Avant-projet

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE** l'avant-projet concernant la desserte de la zone d'activités Eberling, comprenant la construction du pont sur l'III et la création de la voirie reliant ce dernier à la rue de la République, tel qu'il vient d'être présenté.

Remarque : M. Jean-Claude SCHIELIN demande que les poids lourds ne quittent pas la zone Eberling par la rue de l'III. Il craint que les habitudes prises persistent, et propose de mettre en place un sens unique dans le sens rue de la République – zone Eberling.

Le Maire répond que dans un premier temps, ils devront emprunter cette voie, jusqu'à ce que le carrefour de la rue de l'Artisanat soit achevé.

2.3 Plan de financement

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le budget prévisionnel des travaux de construction du pont sur l'III et de création de la voirie reliant ce dernier à la rue de la République, qui devraient démarrer en automne :

	Montant HT	Montant TTC
Voirie	179 490 €	214 670.04 €
Réseaux secs	37 961.50 €	45 401.95 €
Construction du pont	500 000 €	598 000 €
Total	717 451.50 €	858 071 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE** le plan de financement tel qu'il vient d'être présenté,
- CHARGE** le Maire de demander les subventions correspondantes auprès de nos partenaires financiers.

2.4. Honoraires INGEDIA

Monsieur le Maire informe que le contrat avec la Société INGEDIA a dû être résilié, compte tenu de l'augmentation trop importante de l'enveloppe des travaux. Cependant, la Société avait déjà effectué par anticipation des études concernant l'avant projet et de reprise du dimensionnement et du chiffrage du pont.

Ces prestations supplémentaires ont été estimées par INGEDIA à 3700 € HT. Après négociation menée par la SERM, ce montant a été ramené à 1850 € HT.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE** les honoraires d'un montant de 1850 € HT de la société INGEDIA, pour solde de tous comptes,
- AUTORISE** le Maire à payer la dépense sur les crédits votés à l'article 2315 opération 49 – Zone d'activités Eberling,
- AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.

Départ de M. SCHIELIN Jean-Claude.

3. CONSTRUCTION D'UNE EHPAD

Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>Point</u>	<u>Objet</u>
20.10.2006	7	Maison médicalisée : échéancier

3.1 Avancement du dossier

M. le Maire informe que le 30 mai s'est réunie la Commission compétente pour le choix de l'architecte qui sera chargé de la conception et du suivi des travaux de réalisation des deux constructions d'accueil médicalisé pour personnes âgées projetées respectivement à SEPPOIS LE BAS et WALDIGHOFFEN.

Les informations correspondantes pourront être données dès que les notifications seront faites.

En ce qui concerne l'avancement administratif du dossier, M. le Maire indique que l'agrément préalable a été délivré par la Commission compétente (CROSSM).

A ce jour, le financement de l'investissement nécessaire soit 11 220 000 € HT (dont

5 400 000 € HT pour le site de WALDIGHOFFEN) est assuré. Des craintes pour le financement du fonctionnement ont été soulevées, il y a quelques mois. Il semble que des solutions soient désormais trouvées. On peut donc prévoir que les dossiers de demande de permis de construire seront déposés à la fin de l'année dans chaque Mairie respective.

3.2 Acquisition des terrains nécessaires : désignation d'un assistant à maître d'ouvrage

M. le Maire rappelle que la réalisation de l'EHPAD est subordonnée à la mise à disposition gratuite du terrain d'emprise par la Commune. Il a donc pris contact, début 2006, avec l'ensemble des propriétaires concernés qui sont au nombre de cinq. Il a déjà relevé à plusieurs reprises, dont publiquement, sa satisfaction pour l'excellent accueil qu'il a reçu, tous lui indiquant qu'ils n'envisageaient pas de mettre en péril ce projet compte tenu de son intérêt tout particulier pour nos habitants sans exception.

Le 02 mai 2006, une réunion de confirmation s'est tenue en Mairie de WALDIGHOFFEN. Le montant proposé pour l'acquisition des terrains nécessaires, soit 600 euros/are a été confirmé. Aucun des propriétaires ou représentant des propriétaires n'a émis d'observation sur ce montant, mais plusieurs ont émis le souhait de pouvoir conserver un terrain constructible. M. le Maire s'est donc engagé à solliciter une modification du POS de la Commune de manière à prévoir le classement d'une bande constructible en NAa. Le Conseil Municipal a donné son accord et le Conseil de Communauté III et Gersbach a décidé la modification.

Compte tenu de l'avancement du dossier, M. le Maire a repris contact avec les propriétaires. Si la majorité des propriétaires a maintenu sa position initiale, il apparaît cependant une difficulté imprévue.

Dans ces conditions, M. le Maire propose qu'il soit fait appel à une personne spécialisée dans les transactions foncières susceptible de pouvoir répondre au problème dans les meilleurs délais, de façon appropriée pour éviter de mettre en péril ce projet. Il est clair qu'une deuxième chance ne se reproduira plus en cas d'échec.

Par ailleurs, M. le Maire rend attentif les Conseillers qu'une Convention a été approuvée à l'unanimité par l'Assemblée engageant financièrement la Commune en cas de non réalisation de l'opération. (25% de 52 000 €).

Sur proposition de M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- RAPPELLE** l'intérêt tout particulier de cette opération tant pour WALDIGHOFFEN que pour l'ensemble de notre Bassin de vie,
- AUTORISE le Maire** à désigner un Assistant à maître d'ouvrage pour l'assister afin de pouvoir disposer des terrains nécessaires soit par acquisition soit par échange,
- CHARGE le Maire** d'engager toute démarche nécessaire pour aboutir dans les délais requis ou les meilleurs et à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent,
- AUTORISE le Maire** à régler la dépense sur les crédits prévus à l'article 2315 opération 49 – Zone d'activités Eberling.

3.3 Indemnisation pour dégâts aux cultures (sondages de terrain)

M. le Maire informe que lors de sa visite récente pour l'acquisition de terrain, M. BURGET, exploitant lui avait fait part du constat de dégâts effectué avec un technicien expert qui estimait qu'il y avait lieu de demander des indemnités à la Commune.

M. le Maire lui avait demandé de faire parvenir cette estimation en Mairie pour présentation au Conseil en cette séance du 01 juin.

Cependant, ce document n'étant toujours pas parvenu en Mairie, ce point est remis à la prochaine réunion.

4. TRAVAUX DE RENOVATION ET D'EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE

4.1 Planning d'exécution des travaux urgents

Les travaux de rénovation de la toiture démarreront le 4 juin 2007 et s'étaleront jusque vers le 15 août 2007.

Les travaux seront donc terminés pour les deux grandes manifestations à venir : les pompiers et l'U.N.C. Le Conseil Municipal est d'accord pour la mise à disposition gratuite de la salle aux deux associations.

4.2 Projet général : désignation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la conduite d'opération

<u>Rappel des délibérations</u>		
<u>Date</u>	<u>Point</u>	<u>Objet</u>
02.02.2007	6.2	Réaménagement, restructuration et extension neuve de la salle
30.04.2007	6	Autorisation de signature des marchés

Monsieur le Maire présente le résultat de la consultation (procédure adaptée) concernant la mission de conduite d'opération pour les travaux de rénovation de la salle polyvalente.

	Tranche ferme	Tranche conditionnelle	TOTAL
SEMHA	13 860 € HT 16 576.56 € TTC	23 940 € HT 28 632.24 € TTC	37 800 € HT 45 208.80 € TTC
DDE	16 254 € HT 19 439.78 € TTC	17 802 € HT 21 291.19 € TTC	34 056 € HT 40 730.98 € TTC
MP CONSEIL	40 480 € HT 48 414.08 € TTC	31 680 € HT 37 889.28 € TTC	72 160 € HT 86 303.36 € TTC

Les missions correspondant à la tranche ferme consistent en :

- mise en forme du programme de l'opération
- préparation au choix du maître d'œuvre, des autres prestataires individuels, des contrats d'assurances
- préparation au choix des entreprises (procédures d'appels d'offres et marchés de travaux)

Les missions correspondant à la tranche conditionnelle consistent en :

- gestion des marchés de travaux, de prestations intellectuelles et suivi de chantier
- réception et mise en service de l'ouvrage
- clôture des marchés et suivi pendant l'année de garantie de parfait achèvement.

Monsieur le Maire propose de retenir la SEMHA, qui présente toutes les garanties requises en terme de prix et de prestations techniques.

La tranche conditionnelle n'est pas libérée pour l'instant.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE** le choix de retenir l'offre de la SEMHA, d'un montant total de 37 800 € HT, soit 45 208.80 € TTC (16 254 € HT pour la tranche ferme et 17 802 € HT pour la tranche conditionnelle, non libérée).
- AUTORISE** le Maire à payer les dépenses correspondantes sur l'article 2315, opération 12 « réfection et extension salle polyvalente » et à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.

5. NOUVEAU CENTRE DE SECOURS : ECHANGES COMMUNE/CONSORTS WERMUTH

<u>Rappel des délibérations</u>		
<u>Date</u>	<u>Point</u>	<u>Objet</u>
22.09.2006	6	Centre de secours : échanges Commune/ Wermuth

Monsieur le Maire revient sur cette délibération ayant déjà été approuvée, le tribunal d'instance demandant à ce que celle-ci fasse expressément figurer la nouvelle désignation des parcelles issues de cet échange.

La valeur d'échange reste inchangée.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- CONFIRME** son accord en vue de l'échange des terrains suivants, à savoir :

- Monsieur et Madame WERMUTH Paul cèdent à la Commune :
 - la parcelle cadastrée en Section 8, n°326/30, « rue d'Oberdorf » d'une surface totale de 1 are et 16 ca,
 - la parcelle cadastrée en Section 8, n°328/43, « rue d'Oberdorf », d'une surface totale de 1 are 15 ca.

- en échange de quoi, la Commune cède à Monsieur et Madame WERMUTH Paul :
 - la parcelle communale cadastrée Section 8 n°324/29, « rue d'Oberdorf », d'une surface totale de 2 ares,
 - la parcelle communale cadastrée Section 8 n°330/42, d'une surface totale de 11 ca.

- FIXE** la valeur d'échange à 3 186 €/l'are.
- DECIDE** de confier la rédaction de l'acte à la SCP BAEUMLIN-KOENIG (Altkirch),
- AUTORISE** le maire à signer l'acte d'échange,
- AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent, et à régler les dépenses correspondantes.

6. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Sur proposition de Monsieur le Maire, le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE** de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles suivantes :

↻ parcelle cadastrée Section 7, n°69, d'une contenance de 6 ares 26 terrain bâti – lieudit « le dennach »

appartenant en indivision à : M. RAEDERSDORF Jean/ Mlle RAEDERSDORF Anne Sophie /Mme BLASY Anne-Marie
- Acquéreur : M. et Mme RIETH Vincent

↻ parcelle cadastrée Section 8, n°78, d'une contenance de 14 ares 42 Terrain non bâti – lieudit « Wintzmatten »

appartenant en indivision à : M. EGLIN Mathieu et Mme GOERIG Béatrice
- Acquéreur : SIMON Carole épouse NAEGELEN

7. PERSONNEL - REGIME INDEMNITAIRE : INDEMNITE FORFAITAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (I.F.T.S.)

<i>Rappel des délibérations</i>		
<i>Date</i>	<i>Point</i>	<i>Objet</i>
18.06.2002	6.1	Instauration du régime indemnitaire
7.12.2005	8.5	Revalorisation de l'IAT

L'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.) est versée aux fonctionnaires de catégorie A et B, répartis dans l'une des trois catégories suivantes :

- ♦ 1^{ère} catégorie : fonctionnaires de catégorie A appartenant à un grade dont l'indice brut terminal est supérieur à celui de l'indice brut terminal du premier grade du corps des attachés d'administration centrale,
- ♦ 2^{ème} catégorie : fonctionnaires de catégorie A appartenant à un grade dont l'indice brut terminal est au plus égal à l'indice brut terminal du premier grade du corps des attachés d'administration centrale,
- ♦ 3^{ème} catégorie : fonctionnaires de catégorie B.

Sont notamment concernés les cadres d'emplois de rédacteurs territoriaux au-delà de l'indice brut 380.

Les montants moyens annuels sont fixés par arrêté ministériel. L'attribution de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires ne pourra excéder, à titre individuel, huit fois le montant annuel moyen propre à chaque catégorie.

L'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires ne peut être cumulée ni avec une autre indemnité pour travaux supplémentaires (IHTS) ni avec l'indemnité d'administration et de technicité (IAT).

Les fonctionnaires et agents à temps non complet et à temps partiel perçoivent l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires au prorata de leur durée hebdomadaire de service, ou suivant la quotité du temps partiel accordé.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VU le décret n°2003-1013 du 23 octobre 2003 modifiant le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux,

VU l'arrêté du 26 mai 2003 modifiant l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants moyens annuels de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,

- DECIDE** d'appliquer aux fonctionnaires titulaires ou stagiaires relevant du cadre d'emploi de Rédacteurs territoriaux l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires,
- DECIDE** que Monsieur le Maire procédera aux attributions individuelles par la modulation du taux moyen annuel attaché à la catégorie dont relève l'agent, multiplié par un coefficient compris entre 1 et 8, entre l'ensemble des bénéficiaires fixés grade par grade dans la limite du crédit ouvert annuellement par l'assemblée délibérante,
- DECIDE** que l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires sera versée mensuellement,
- CONSTATE** que les crédits nécessaires au versement de cette indemnité sont prévus au budget 2007 au compte 6411 « personnel titulaire ».

8. RECENSEMENT GENERAL DE LA COMMUNE (JANVIER-FEVRIER 2008)

Le Maire informe le Conseil qu'un recensement général de la population de la Commune aura lieu en janvier et février 2008. Ce point sera abordé plus en détail lors d'une prochaine réunion.

9. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 30 AVRIL 2007

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE** le compte-rendu de la réunion du 30 avril 2007.

10. DIVERS

10.1. Acquisition de mobilier scolaire

Le Maire présente un devis de la société DELAGRAVE pour le mobilier suivant :

- ≡ Pour la première section :
 - Tables 60 x 50 avec tiroir – quantité 14
 - Chaises : quantité 14
- ≡ Pour la moyenne section :
 - Tables ovale – quantité 2
 - Chaises : quantité 12
- ≡ Pour la grande section :
 - Tables ovale – quantité 1
 - Chaises : quantité 6

Le coût de l'ensemble du mobilier s'élève à 1926,82 € HT soit 2.304,48 € TTC. Il devra être disponible pour la rentrée prochaine dès fin août.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE** l'acquisition du mobilier pour un coût de 2.304,48 € TTC auprès de la Société DELAGRAVE,
- AUTORISE le Maire** à payer la facture correspondante,
- DECIDE** un virement de crédit d'un montant de 2.304,48 € TTC du compte 3215 de l'opération 56 « travaux site Lang » au compte 2183 « mobilier ».

10.2. Acquisition d'un tableau

L'école a besoin d'un tableau scolaire et propose l'acquisition d'un tableau triptyque multifonction – quantité : 1, pour un coût de 457,00 € HT soit 546,57 € TTC.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE** l'acquisition du tableau pour un coût de 546,57 € TTC auprès de la Société CAMIF COLLECTIVITES.
- AUTORISE le Maire** à payer les factures.
- DECIDE** un virement de crédit d'un montant de 546.57 € TTC du compte 3215 de l'opération 56 « travaux site Lang » au compte 2183 « mobilier ».

10.3. Divers

M. KUENY Raphaël informe d'une réunion entre les gérants des commerces sis au 30 de la rue de la République. Ils souhaitent la création d'un parking pour personnes handicapées devant leurs commerces. M. KUENY demande s'il est possible de créer des places de stationnement en épis devant l'église et d'enlever les barrières pour créer des places supplémentaires.

M. EGGENSPIELER explique que ces barrières ont été mises en place pour améliorer la visibilité des automobilistes venant de la rue de Willer.

Monsieur le Maire ajoute qu'il faut en reparler. Il faut au moins laisser une barrière. Ce projet paraît risqué dans ce secteur, le long de la route départementale, après un carrefour important.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire clôt la séance à 21 h 40.



Congrès départemental de l'UNC à WALDIGHOFFEN Dimanche le 9 septembre 2007

Avec l'Association Locale des Anciens Combattants de WALDIGHOFFEN, dirigée par son Président M. Paul GOLDEMANN, WALDIGHOFFEN aura l'honneur d'accueillir en ce dimanche 9 septembre le Congrès départemental des Anciens Combattants UNC qui réunira plus de 600 personnes.

Après l'Assemblée Générale qui se tiendra à 9 h 00, dans la Salle Polyvalente, les participants se rendront en cortège jusqu'au Monument aux Morts devant l'église Sts Pierre et Paul pour un dépôt de gerbe suivi par les discours officiels et la remise de décorations.

Vers midi, retour au Forum pour l'apéritif, sous l'auvent derrière la salle Nathan Katz, et le repas en commun dans celle-ci.

Seront fermées à la circulation les rues suivantes :

- Rue du 19 Novembre depuis le pont sur l'ill jusqu'à la place Jeanne d'Arc comprise
- Rue de la Poste
- Rue de la République, de la place Jeanne d'Arc jusqu'à la rue des Ecoles
- Rue des Ecoles



Les riverains de ces rues sont priés de bien vouloir pavoiser avec des drapeaux tricolores.

Merci.

Rénovation de l'église

RÉNOVATION DE L'ÉGLISE :

D'importants travaux de rénovation de l'église font actuellement l'objet d'une concertation entre le Conseil de Fabrique de l'église et la Municipalité de WALDIGHOFFEN.

Avant le démarrage concret de cette opération, le Conseil Municipal a lancé une étude diagnostic préliminaire pour chiffrer globalement l'enveloppe financière à prévoir.

A QUI INCOMBE L'ENTRETIEN ET LA RÉNOVATION DE L'ÉGLISE ?

Par le passé, notre Commune intervenait systématiquement pour payer les factures des contrats d'entretien et les réparations courantes.

Cependant, depuis quelques temps, la Sous-Préfecture d'ALTKIRCH, notre autorité de tutelle, interdit formellement cette pratique et demande systématiquement l'annulation des délibérations du Conseil approuvant de tels paiements.

L'interprétation désormais très restrictive des textes du CONCORDAT régissant les rapports en ALSACE entre l'ÉTAT et l'ÉGLISE ne nous permet donc plus d'intervenir.

Cependant, contrairement à la législation française en général, les Collectivités Publiques d'ALSACE peuvent :

- ♦ voter des subventions pour soutenir des travaux importants,
- ♦ suppléer les Conseils de Fabrique en cas d'insuffisance de trésorerie pour l'exécution de travaux importants ou le remboursement d'emprunts.

FINANCEMENT DE L'OPÉRATION :

Le chiffrage sommaire des travaux à effectuer à l'intérieur comme à l'extérieur se monte à 651 230 € TTC, soit 544 507 € HT.

Le Conseil Municipal a décidé de soutenir cette opération de plusieurs façons :

- prise en charge intégrale des études préliminaires,
- participation au financement de l'opération à raison de 24%, ce qui permet à l'opération de bénéficier d'une subvention du Département du même montant,
- prise en charge de la maîtrise d'ouvrage,
- prise en charge de l'avance de T.V.A,
- caution du prêt remboursé sur le budget du Conseil de fabrique.

A ce jour, le plan de financement s'établit comme suit :

♦ subvention de la Commune :	130 680 € (1)
♦ subvention du Département :	130 680 €
♦ participation du Conseil de Fabrique :	85 000 €
♦ emprunt :	198 170 €
♦ prêt-relais (montant TVA) :	106 700 €

Au total, on peut estimer que la charge restant à supporter par le Conseil de Fabrique ne devrait pas dépasser 30% du coût global TTC de cette importante opération.

(1) A titre indicatif, la Commune de HIRSINGUE a accordé une subvention de 60 000 € sur un montant de dépenses d e 589 290 € TTC. (L'Alsace du 18 janvier 2007)

COMITÉ DE RÉNOVATION DE L'ÉGLISE :

Un Comité de rénovation de l'église s'est constitué sous l'impulsion du Père François, Curé de la Paroisse. Formé par des bénévoles, il regroupe les membres du Conseil de Fabrique, de nombreux membres du Conseil Municipal actifs à titre personnel et évidemment d'autres bénévoles.

Ce Comité se fixe pour tâche de rassembler un groupe motivé pour créer ainsi une nouvelle dynamique paroissiale et réussir, grâce à de nombreuses et diverses animations annuelles, les fonds nécessaires pour rembourser l'emprunt à souscrire.



Construction d'une maison médicalisée à WALDIGHOFFEN

Tout le monde se réjouit de la chance inespérée qui nous est donnée par le projet de construction d'une maison médicalisée pour personnes âgées à WALDIGHOFFEN :

- nos aînés qui n'auront plus besoin de terminer ailleurs sa vie après inscription sur de longues et difficiles listes d'attente,
- chacune de nos familles qui a compté, compte ou comptera tôt ou tard un parent proche atteint durement par la maladie, dont Alzheimer,
- ceux qui y trouveront un emploi puisqu'une trentaine de postes est prévue.

MERCI AUX PROPRIETAIRES DES TERRAINS :

J'ai été heureux de recueillir, dès le 1^{er} semestre 2006, l'accord unanime de l'ensemble des propriétaires de ce secteur, dans le cadre de rencontres directes.

Une réunion générale en Mairie avec l'ADAUHR chargée du Conseil technique de cette opération a confirmé cet accord, aucune objection n'a été soulevée, en particulier sur le prix d'acquisition proposé.

Quelques propriétaires ont cependant souhaité, en contre-partie, conserver une parcelle constructible par classement d'une bande urbanisable le long du chemin existant.

LES ENGAGEMENTS TENUS PAR LA COMMUNE :

1. Les engagements vis-à-vis de l'opérateur

La réalisation de l'opération était subordonnée à la cession gratuite par la Commune du terrain nécessaire soit environ 130 ares.

La Commune s'est également engagée à rembourser 25% du coût des études préalables en cas d'annulation du programme, due à son fait.

2. Les engagements vis-à-vis des propriétaires

Comme souhaité, la Commune a fait procéder par la Communauté de Communes à une modification du POS ce qui permet aux propriétaires de bénéficier dès maintenant d'un terrain de construction.

AVANCEMENT DE L'OPERATION :

♦ Agrément de l'établissement :

Les agréments techniques et administratifs longs et difficiles sont désormais obtenus.

♦ Financement de l'investissement :

Le financement intégral de l'opération (hoers terrain) soit 11 220 000€ HT dont 5 400 000 € HT pour le seul site de WALDIGHOFFEN est entièrement assuré sans aucune participation communale ou communautaire.

♦ Financement du futur fonctionnement :

Après la grosse alerte du début d'année, il semble à ce jour qu'une solution devrait être confirmée prochainement.

♦ Avancement de la procédure :

Le 30 mai 2007 a été désigné l'architecte du projet qui a pour mission de déposer les permis de construire pour décembre 2007.

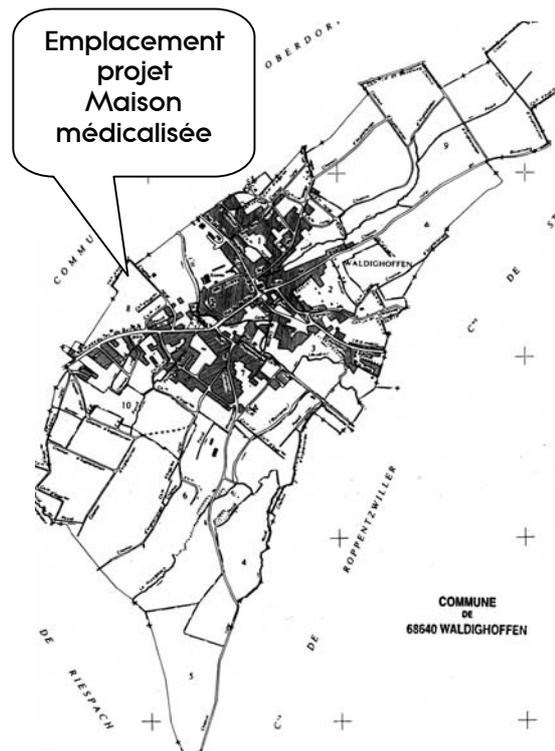
ET MAINTENANT ?

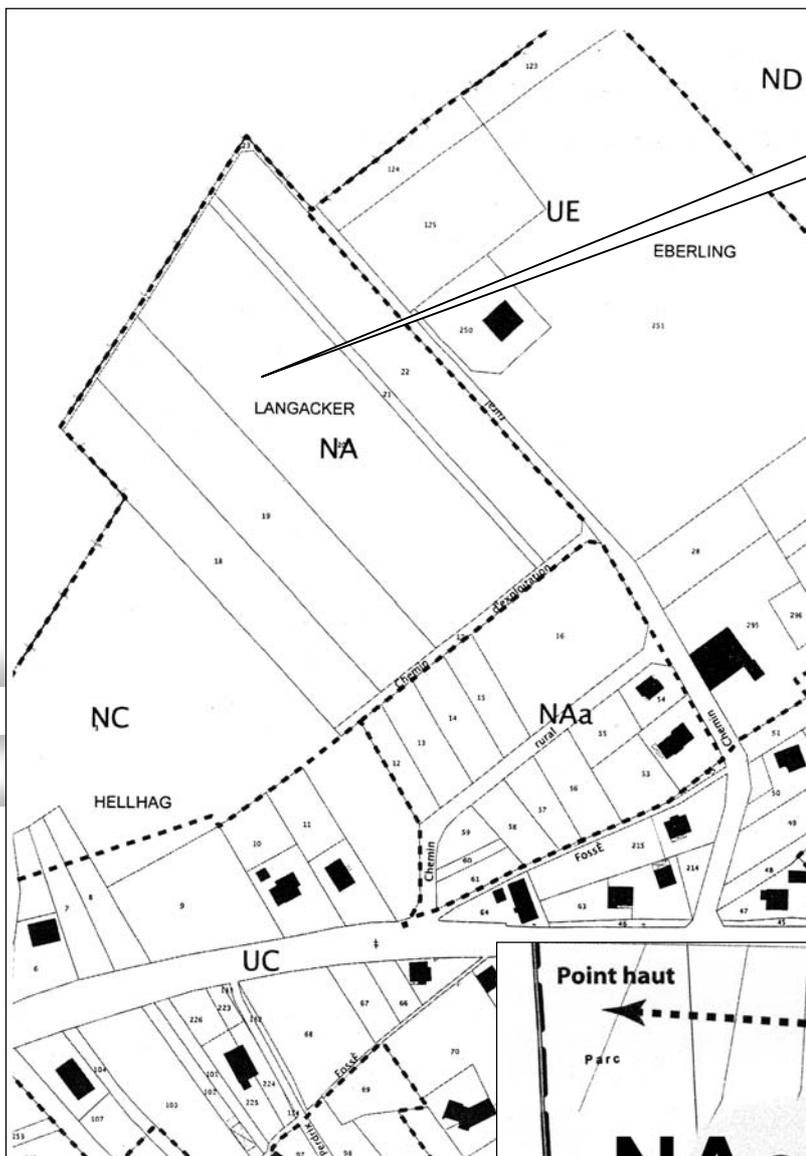
Nous allons faire recontacter les propriétaires pour procéder à l'acquisition des terrains nécessaires.

Ayant répondu, en ce qui nous concerne, aux demandes exprimées par eux en mai 2006, par modification du POS et sans autre réaction spontanée depuis lors, nous sommes donc optimistes pour la concrétisation de ce projet particulièrement important pour tous et chacun.

COÛT POUR LA COMMUNE :

Sur la base des propositions faites, la charge financière d'acquisition des terrains hors frais représente pour notre budget communal un montant d'environ 80 000€.

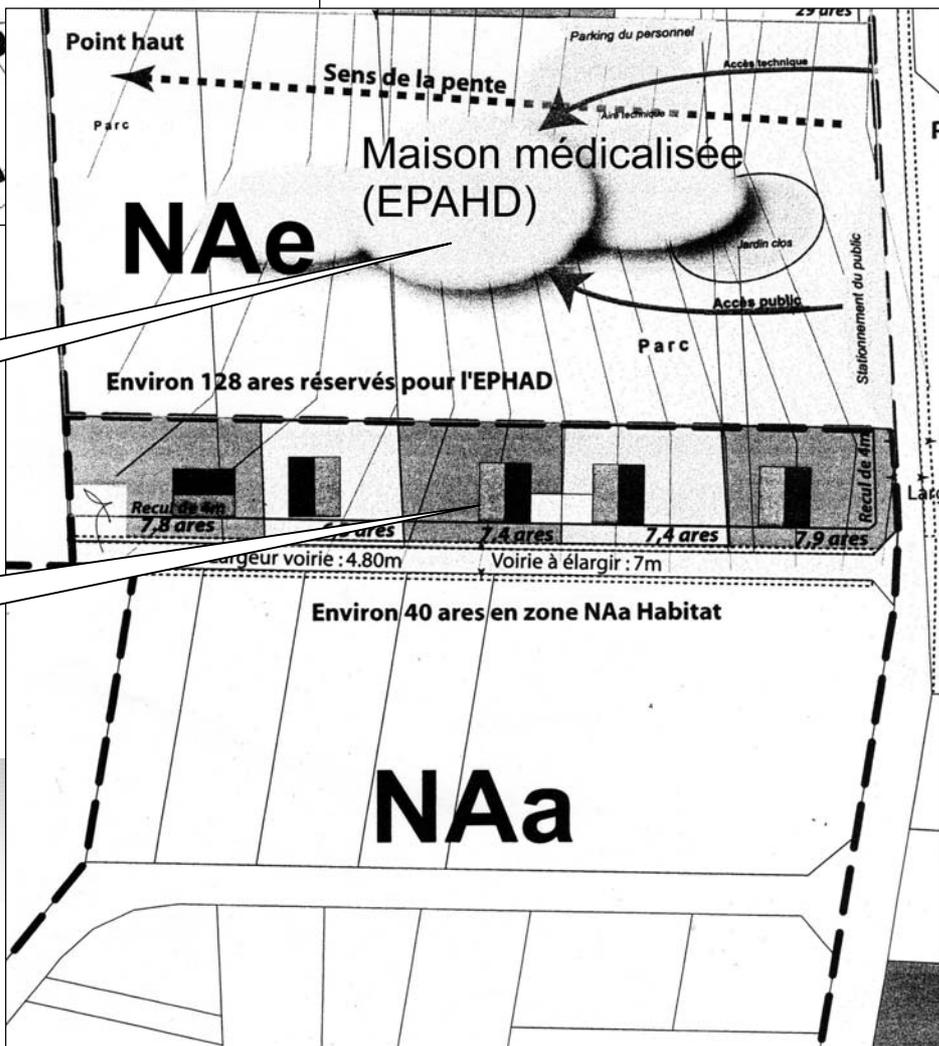




POS avant modification

Compte tenu de l'importance de ce projet pour lequel il ne se passe pas une semaine sans que l'un(e) d'entre vous m'interpelle, nous ne manquerons pas, évidemment, de vous tenir informés immédiatement si un obstacle imprévu venait à mettre en péril sa réalisation.

Henri HOFF



POS après modification

Bande de terrain rendue constructible



Environnement

Ramassage sélectif des D3E

Les D3E sont les déchets électriques et électroniques des ménages. Il s'agit des objets tels que :

- réfrigérateurs, congélateurs
- télévisions et matériels audiovisuels (lecteurs DVD, magnétoscopes...)
- ordinateurs et accessoires annexes (écrans, imprimantes...)
- laves vaisselle
- laves linge et sèche linge
- aspirateurs
- perceuses, tondeuses à gazon et autres outillages
- jeux électroniques
- jouets animés (poupées parlantes ou voitures télécommandées...)
-

Ces collectes auront uniquement lieu sur le site de Steinsoultz-Waldighoffen, aux dates suivantes : les samedi 22 septembre 2007, 20 octobre 2007, 17 novembre 2007 et 08 décembre 2007 de 8h à 12h.

A NOTER : Lorsque vous achetez un nouvel appareil électrique ou électronique, vous versez depuis quelques temps, une « éco taxe ». Le paiement de cette « éco taxe » permet aux professionnels de reprendre votre ancien appareil au moment de l'achat du nouveau. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de vos revendeurs habituels.



Problème de place ?

Certaines personnes se plaignent du manque de place dans les bacs de tri sélectifs au moment de les sortir pour la collecte. Beaucoup, pour remédier au problème, ont déposé les sélectifs dans des sacs poubelles opaques qui n'ont pas été ramassés. En effet, les rippers n'ont pas le droit de ramasser des sacs opaques afin d'éviter des non-conformités de tri (en effet le polystyrène est tout aussi léger que les bouteilles plastiques).

La communauté de communes vous invite à mettre les bouteilles dans des sacs transparents ou dans des cartons, afin que les rippers puissent identifier vos sélectifs.

Eau potable



Interdiction de déclipser les têtes radio (sur compteur) :

- Les déclipsages de tête radio détectés par l'appareil de télérelevé, et vérifiés par l'agent technique, seront facturés 50 € d'amende, en supplément de la facturation de la consommation d'eau potable relevée manuellement sur le compteur.
- En cas de déclipsage et de disparition de la tête radio, une amende de 100 € vous sera facturée, en supplément de la facturation de la consommation d'eau potable relevée manuellement sur le compteur.
- En cas de déclipsage temporaire, l'agent technique facturera la consommation d'eau potable relevée manuellement sur le compteur.



Association Forestière du Sundgau et du Jura alsacien : le chauffage au bois plus que jamais d'actualité

Depuis l'hiver dernier, le bois-énergie semble promis à un bel avenir. L'engouement général pour toutes les énergies renouvelables initié dans un souci de limitation des rejets à effets de serre a été fortement poussé par les flambées successives du prix du pétrole et par une politique dynamique de la Région Alsace.

6 bonnes raisons pour se chauffer au bois ...

1. C'est une solution gratifiante pour nos forêts et pour toute l'Alsace !

Terre de forêts (taux de boisement de proche de 40 %), l'Alsace s'est toujours distinguée par son respect de l'environnement. Aujourd'hui, notre région tient le rang de leader en matière d'intégration des énergies renouvelables. Le monde forestier, proche de la nature, est un partenaire privilégié dans le développement du bois-énergie. L'exploitation du bois de feu permet d'entretenir nos forêts par des coupes d'amélioration ou de régénération. Dans notre vallée, le potentiel est considérable.

2. C'est une solution économique durable : plus le temps passe, plus vous y gagnez !

Abondant en secteur de montagne, le bois représente une source d'énergie renouvelable inépuisable. Bien que son prix soit en légère progression, il est cependant moins exposé aux fluctuations que celui des énergies classiques (fioul, électricité, gaz...). Aujourd'hui, des fournisseurs de bûches, de plaquettes ou de granulés peuvent vous livrer. Une charte « qualité bois bûches » a été créée récemment par le biais de l'Interprofession Fibois Alsace (voir contacts).

Le bois est incontestablement le combustible au coût final le plus compétitif du marché.

3. C'est une solution écologique : votre environnement y gagne !

Utiliser le bois de nos forêts, c'est consommer une énergie « propre » qui limite les rejets de CO₂. Chacun d'entre nous peut devenir un véritable acteur dans ce qui est devenu une priorité mondiale.

4. C'est un label vendeur :

Choisir le bois-énergie, c'est aussi donner une image moderne et valorisante pour tous ceux ayant une activité agricole, artisanale, touristique ... Les alsaciens, comme les voisins suisses et d'outre-Rhin, sont sensibles à la préservation de l'environnement. Ils préfèrent de plus en plus acheter des produits et des services respectueux de l'environnement.

5. C'est un bénéfice à court terme : vous y gagnez encore !

Vous pouvez bénéficier d'aides financières publiques pour l'installation d'une chaudière à bois automatique (voir contact Energivie). De surcroît, le crédit d'impôts est passé en 2006, à 50 %. C'est le moment de profiter de toutes ces opportunités !

6. C'est une solution de chauffage moderne : vive le progrès !

Les chaudières à bois actuelles sont modernes et performantes. Rien à voir avec les chaudières d'antan dont le rendement atteignait péniblement les 50 %. Alimentation, combustion et évacuation des cendres peuvent être automatisés pour un plus grand confort et une plus grande simplicité. Côté performance, une chaudière bois à alimentation automatique peut couvrir 100 % des besoins en chauffage et en eau chaude.

... et pour bénéficier d'une visite-conseil :

Notre association est à la disposition des propriétaires forestiers pour les conseiller dans la gestion de leurs parcelles. Les membres de l'Association Forestière du Sundgau et du Jura alsacien bénéficient d'un bulletin d'information et d'une assurance responsabilité civile à prix très avantageux. N'hésitez pas à nous contacter.

Contacts :

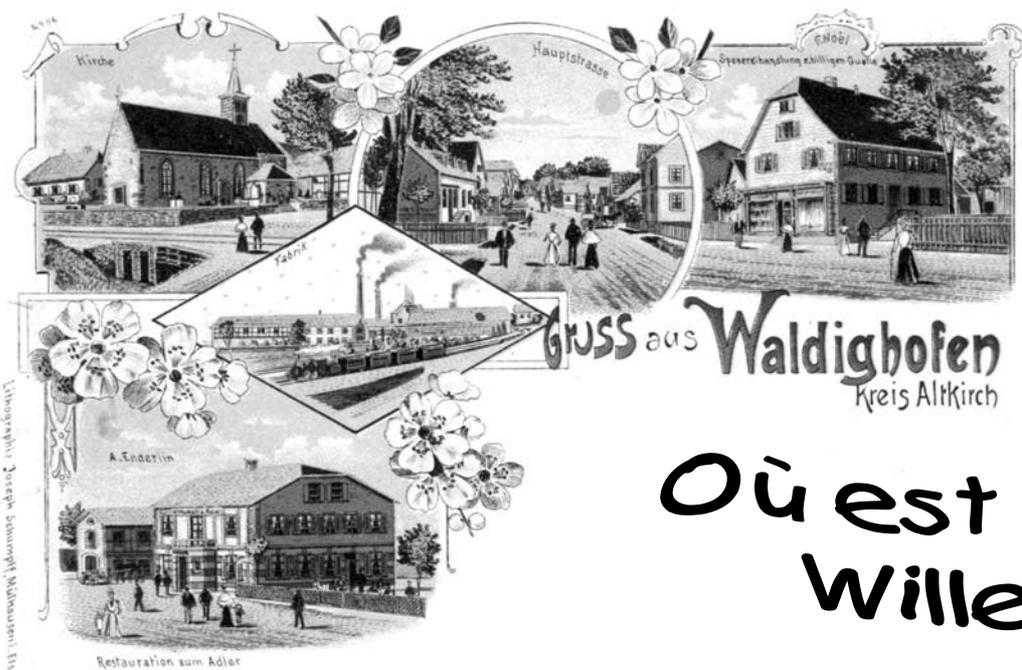
• Association Forestière du Sundgau et du Jura alsacien : 03 89 22 28 50

• www.energivie.fr ou N. Vert : 0800 60 60 44

• www.fibois-alsace.com

• www.itebe.org





René MINERY

Où est passé le Willerbach ?

Le ban de WALDIGHOFFEN est arrosé par l'III. En zigzagant paresseusement à travers la vallée, elle effectue un parcours double de la distance réelle.

A sa gauche elle recueille le ruisseau Hissigbach dit également « Rossbach », puis le Zwiegbach et un autre ruisseau, appelé par les anciens cultivateurs « Pflingstenbach ». Sur sa rive droite, l'III reçoit le Gersbach. Cette rivière prend naissance sur le plateau boisé de MUESPACH le HAUT et s'appelle Muesbach et à partir de MUESPACH, il prend le nom de Gersbach.

Toutes les eaux superficielles du versant droit ne peuvent s'infiltrer, elles sont collectées par un ruisseau qu'on a appelé « Willerbach » parce qu'il rejoint l'ancien chemin menant à WILLER. (Ne pas confondre avec le ruisseau Willerbach qui se jette dans l'III à BETTENDORF.)

Au lieu-dit « Löechle », dans une faille creusée par l'érosion, ce petit ruisseau Willerbach prend forme par l'écoulement des eaux de pluie, puis au pied d'un terrain très aquifère appelé « Krutlaender », plusieurs sources viennent le renforcer. Il rejoint l'agglomération au niveau du « Tiefen Loch », puis se faufile entre les vergers de la rue de Bâle et ceux de la rue de Willer. Au niveau de l'actuel presbytère, il effectue une courbe pour passer devant l'église et passe sous la route pour rejoindre l'actuelle rue du 19 Novembre, avant de se jeter dans l'III à 40 m en amont du pont.

Actuellement, aucun piéton, encore moins un automobiliste, lorsqu'il traverse notre village, n'aperçoit le Willerbach. Lui aussi a son histoire !

En 1851, comme le pont de l'III sur la route départementale N 17 de Delle à Bâle était en bois et très vétuste (situé à 200 m en aval de l'actuel), un projet de construction d'un pont en pierre et une rectification de cette route furent envisagés. Ce n'est qu'en 1856 que cet ouvrage en pierre fut réalisé. On en profita pour construire un second pont, plus petit, sur le Willerbach, à hauteur de l'intersection avec la rue du Château. En ce temps là, la route était empierrée.

Lors de la construction de la ligne de chemin de fer Altkirch-Ferrette,
qui traversait le village sur la route d'Oberdorf
(actuellement Rue de la République),
un aqueduc fut construit en 1891 pour
consolider le Willerbach a partir de
l'embranchement de la rue de Willer, devant le
presbytère et l'église et qui passe sous la route
et la voie ferrée.





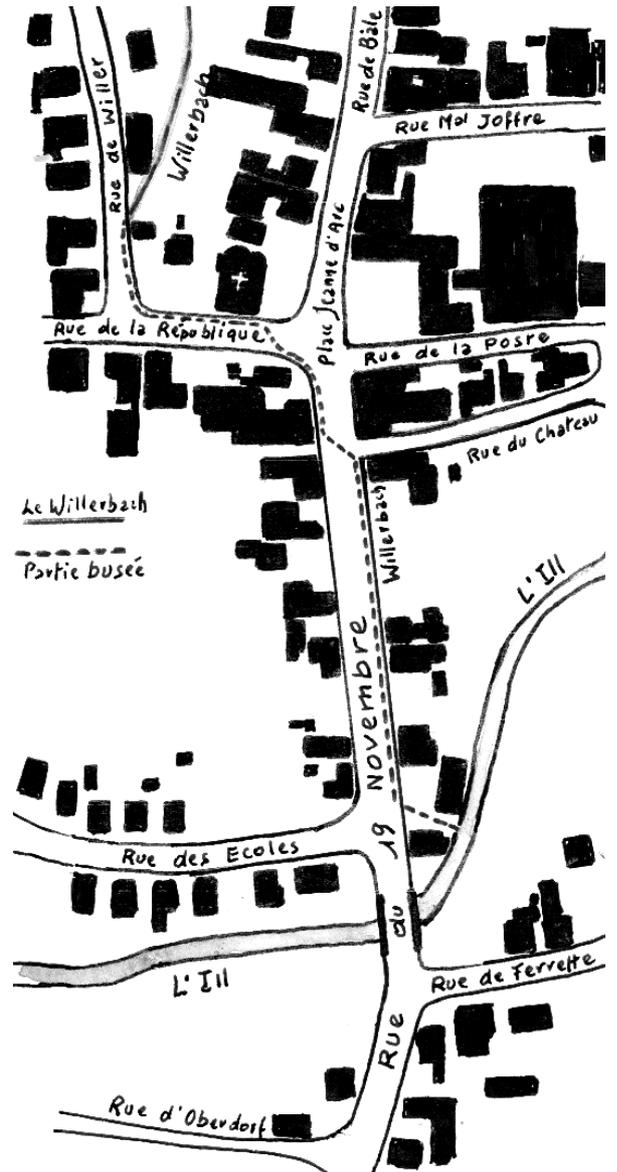
Vue sur la Rue de Riespach (actuellement Rue du 19 Novembre) depuis le centre du village vers le pont de l'Ill aux environs de 1900.

A gauche, devant le jardin de l'instituteur, le fossé qui traînait les eaux usées et de pluie de la Rue de Bâle.
 Au centre, un attelage passe sur le pont du Willerbach.



← 1831

2007 →



Les riverains de la route de Riespach, pour accéder à leur propriété, établissaient des passerelles en pierre ou en bois.



Ci-dessus la maison paysanne de Albersammer Adolphe en 1917. (Maison démolie en 1960, N 9, rue du 19 Novembre).

Les canards et oies pataugeaient dans le ruisseau et souvent des passants étaient agressés par un jars.

En dehors des périodes de pluie, l'eau n'était pas toujours propre et attirait en été les moustiques.

En 1942, deux cantonniers ont débourbé un tronçon du ruisseau à la sortie de l'aqueduc et découvraient de gros poissons-chats.

Durant l'installation du réseau d'alimentation en eau courante, achevée en 1950, le Willerbach fut busé.

Suite à la suppression du trafic ferroviaire entre Hirsingue et Ferrette, **les rails furent enlevés début juillet 1969** en vue de la réfection et l'élargissement de la Départementale 9.

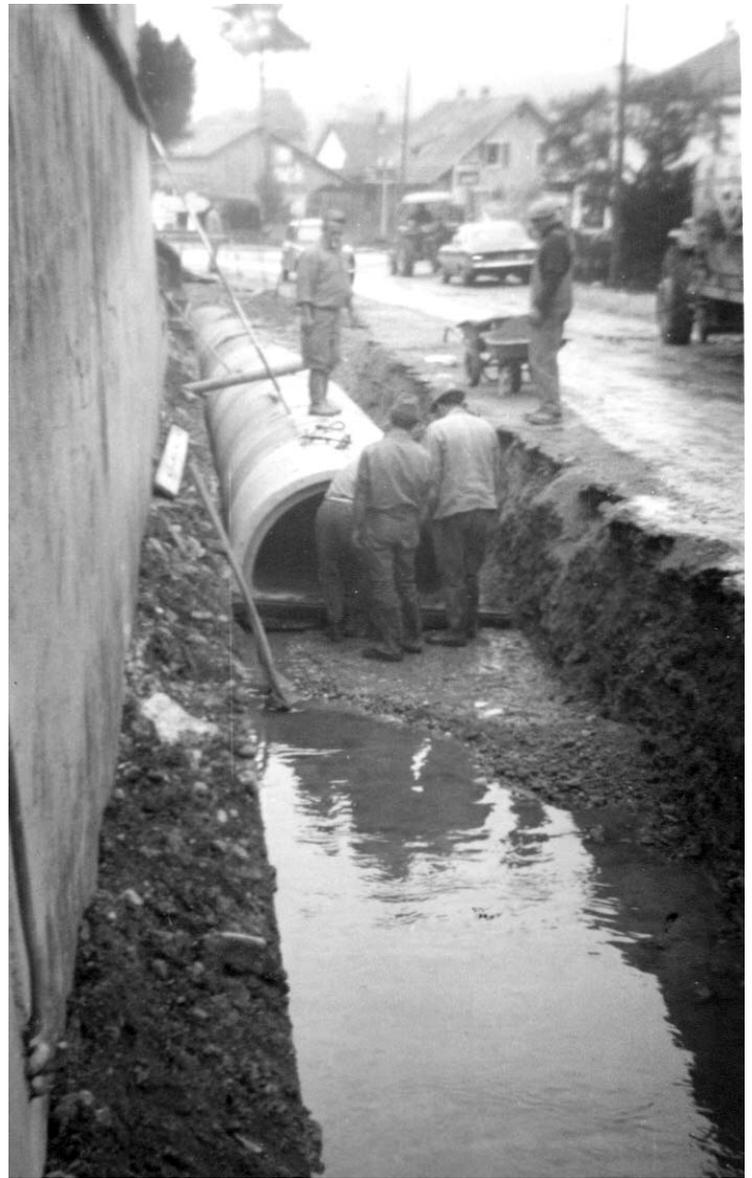
Le couvercle métallique de l'aqueduc cédant très souvent sous le poids de lourds véhicules, sa réfection était devenue une nécessité urgente.

En septembre de la même année, l'entreprise Brugger de LIGSDORF le remplaçait avec des buses en béton de 1,30 m sur 0,80 m.

La partie supérieure de cet ouvrage construite en 1891 en pierre de taille, fut maintenue.



1969 : Enlèvement des rails.



1969 : Réfection de l'aqueduc devant l'église.

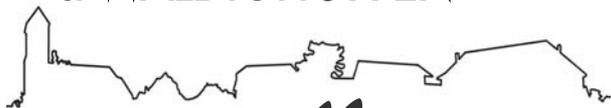


← Le Willerbach se faufile à travers le « Löechlé ».

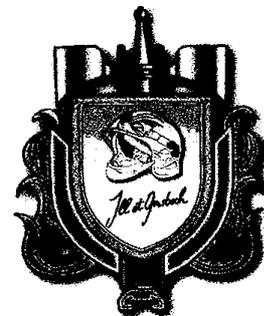


Le Willerbach rejoint l'III.

Le 1er septembre 2007
à WALDIGHOFFEN



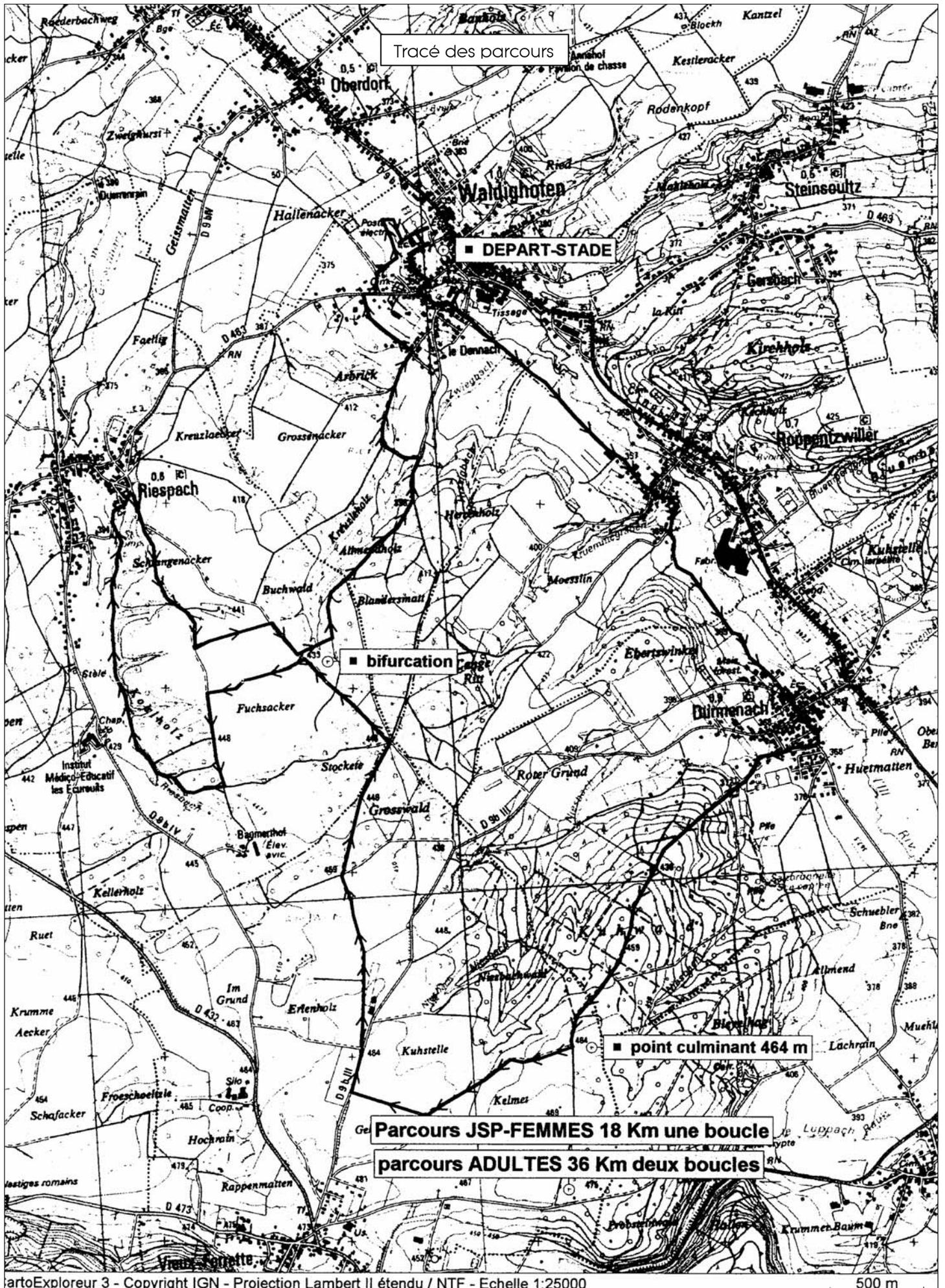
VTT - Course départementale des Sapeurs pompiers du Haut-Rhin



SERVICE DÉPARTEMENTAL
**INCENDIE
SECOURS**

- ↳ Le service départemental d'incendie et de secours et l'union départementale organisent conjointement, avec la participation du centre de secours de Waldighoffen la 6^{ème} course VTT sapeurs- pompiers du Haut Rhin.
- ↳ Cette superbe épreuve, qui réunit à chaque édition un nombre de participants toujours plus important propose une épreuve de qualité, mais c'est aussi l'occasion d'une rencontre pour ceux qui souhaitent tout simplement se retrouver en participant à une compétition.
- ↳ Un magnifique parcours en boucles de 18 km pour les JSP et femmes à faire une fois et de 36 km pour les adultes à faire 2 fois avec une dénivelée maximum de 464 m. Elle se disputera sur un terrain très varié, utilisant dans sa presque totalité des petits chemins de terre serpentant tantôt à travers champs, tantôt à travers de magnifiques forêts.
- ↳ Les coureurs de chaque catégorie seront au départ tout au long de l'après-midi de 14h00 à 17h00.
- ↳ Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés.





Les ANNIVERSAIRES



JUILLET

01.07 :	Monsieur HENGY Antoine , né en 1932	75 ans
	Monsieur STRAUB Jean-Pierre , né en 1934	73 ans
03.07 :	Madame GUTKNECHT – KIRSCHER Marie , née en 1933	74 ans
04.07 :	Monsieur DISSER Aloyse , né en 1932	75 ans
05.07 :	Madame WALLISER – SCHMITT Lina , née en 1919	88 ans
11.07 :	Madame MUNCH – FREY Maria , née en 1928	79 ans
12.07 :	Monsieur DIETSCHY André , né en 1927	80 ans
	Madame SCHOENIG – MUNCK Marthe , né en 1934	73 ans
13.07 :	Monsieur KOCH Gaston , né en 1935	72 ans
15.07 :	Monsieur BUBENDORF Fritz , né en 1925	82 ans
16.07 :	Monsieur WEIGEL André , né en 1929	78 ans
18.07 :	Monsieur BOEGLER Robert , né en 1934	73 ans
20.07 :	Madame BURGER – GROELL Suzanne , née en 1927	80 ans
	Monsieur LOCHER Oscar , né en 1931	76 ans
26.07 :	Madame NOPPER – MONNET Waltraud , née en 1932	75 ans
27.07 :	Monsieur SCHERRER Georges , né en 1935	72 ans
28.07 :	Monsieur BRAND Adolphe , né en 1923	84 ans
29.07 :	Monsieur FAVRE Ulysse , né en 1921	86 ans
	Monsieur ZELLER Etienne , née en 1934	73 ans
	Madame MONTFORT – ZIMMERMANN Marthe , née en 1936	71 ans

AOÛT

07.08 :	Monsieur KUBLER Paul , né en 1931	76 ans
	Madame SPRINGINSFELD–GROSHEITSCH Louise , née en 1932	75 ans
12.08 :	Madame SCHMITT – SAUNIER Alphonsine , née en 1913	94 ans
14.08 :	Monsieur KOCH Walter , né en 1936	71 ans
16.08 :	Madame HOFF – GUGEL Marguerite , née en 1936	71 ans
18.08 :	Monsieur GANSER Bernard , né en 1931	76 ans
20.08 :	Monsieur LITZLER Fernand , né en 1936	71 ans
28.08 :	Madame BURGER – BAEUMLIN Marguerite , née en 1928	79 ans
	Monsieur SCHMITT Elmar , né en 1936	71 ans
30.08 :	Madame GROSHEITSCH Rosa , née en 1923	84 ans
31.08 :	Madame SOEHNLEN – RICHART Paulette , née en 1933	74 ans

SEPTEMBRE

04.09 :	Monsieur MARME Jean-Jacques , né en 1932	75 ans
05.09 :	Madame WELKER – SCHMIDLIN Paulette , née en 1927	80 ans
07.09 :	Monsieur BURGET Albert , né en 1936	71 ans
08.09 :	Madame GSCHWIND – BRUNNER Maria , née en 1919	88 ans
	Monsieur ERB Marius , né le 1934	73 ans
11.09 :	Monsieur HENLIN Paul , né en 1930	77 ans
18.09 :	Monsieur MUNCK Gérard , né en 1930	77 ans
22.09 :	Madame HABY – SCHUR Mireille , née en 1927	80 ans
23.09 :	Madame KLENE – FAVRE Olga , née en 1924	83 ans
	Monsieur BAEUMLIN Antoine , né en 1934	73 ans
24.09 :	Madame GRIENENBERGER – WEIGEL Mathilde , née en 1922	85 ans
25.09 :	Monsieur NUSSBAUMER Walter , né en 1932	75 ans

OCTOBRE

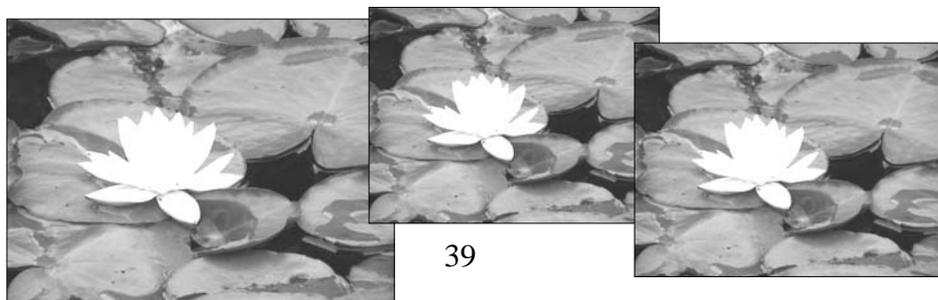
02.10 :	Madame METZGER – ZELLER Marie-Thérèse , née en 1926	81 ans
03.10 :	Monsieur MARTIN Guy , né en 1932	75 ans
	Monsieur FABREG Gérard , né en 1936	71 ans
05.10 :	Monsieur HEMMERLIN Jean-Marie , né en 1932	75 ans
07.10 :	Madame FREY – MULLER Jeanne , née en 1919	88 ans
10.10 :	Madame BURGET – SIMON Cécile , née en 1930	77 ans
11.10 :	Madame MISLIN – ERB Marie Louise , née en 1933	74 ans
13.10 :	Madame WALKOWIAK – GUSSY Marie-Louise , née en 1937	70 ans
16.10 :	Madame SCHUR – SCHIELIN Maria , née en 1913	94 ans
20.10 :	Madame LINDER – MEYER Denise , née en 1928	79 ans
24.10 :	Madame KUBLER – GISSINGER Agathe , née en 1928	79 ans
	Monsieur DROXLER André , né en 1936	71 ans
26.10 :	Madame BECKER – BRUCK Carmen , née en 1934	73 ans
27.10 :	Madame EGLIN – LABORDE Hélène , née en 1920	87 ans
	Madame BOHRER – GSCHWIND Germaine , née en 1927	80 ans
	Madame RENTZ – STOECKLIN Odile , née en 1933	74 ans
29.10 :	Madame BACCUS – LAQUESTE Monique , née en 1933	74 ans

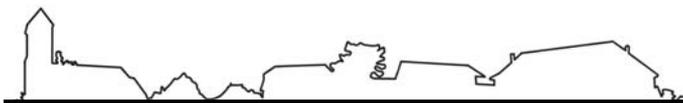
NOVEMBRE

02.11 :	Madame RAPPENECKER – KUBLER Marie-Thérèse , née en 1930	77 ans
03.11 :	Monsieur GSCHWIND Edouard , né en 1924	83 ans
07.11 :	Monsieur SPRINGINSFELD Victor , né en 1920	87 ans
	Monsieur HENLIN Henri , né en 1924	83 ans
08.11 :	Madame BURGER – HENLIN Georgette , née en 1929	78 ans
09.11 :	Monsieur GRAUSSE René , né en 1927	80 ans
	Madame SCHNETZER – GOLDEMANN Marguerite , née en 1930	77 ans
13.11 :	Monsieur GLANTZMANN Henri , né en 1928	79 ans
14.11 :	Madame RUMMERHART – MERIAUX Marguerite , née en 1924	83 ans
	Madame MUNCH – SPRINGINSFELD Georgette , née en 1925	82 ans
	Madame GARCIA – RUETSCH Odette , née en 1936	71 ans
17.11 :	Madame HAAS – LINDECKER Hélène , née en 1914	93 ans
19.11 :	Mademoiselle BAEURLIN Marie-Louise , née en 1926	81 ans
22.11 :	Madame ODING – GISSINGER Marthe , née en 1926	81 ans
26.11 :	Monsieur KUENY Albert , né en 1914	93 ans
28.11 :	Madame ENDERLIN – SPECKLIN Colette , née en 1931	76 ans

DECEMBRE

07.12 :	Madame KOCH – ALZON Madeleine , née en 1927	80 ans
10.12 :	Monsieur BRUNNER Charles , né en 1925	82 ans
	Monsieur DELUNSCH Bernard , né en 1933	74 ans
12.12 :	Madame JAULIN – ZELLER Donatienne , née en 1918	89 ans
	Monsieur SCHMIDLIN Paul , né en 1928	79 ans
15.12 :	Madame DURAIN – WERMUTH Marie , née en 1922	85 ans
18.12 :	Monsieur BILLAND Henri , né en 1930	77 ans
21.12 :	Monsieur GISSINGER Charles , né en 1928	79 ans
	Monsieur PAFF André , né en 1934	73 ans
23.12 :	Madame RENKER – DENNY Jeanne , née en 1921	86 ans
26.12 :	Madame BILLAND – RICHART Hortense , née en 1925	82 ans
30.12 :	Madame REGER – SCHAFFHAUSER Marie-Louise , née en 1926	81 ans





Etat Civil

Naissances

- * Le 18 avril 2007 : **DIDIER Keryann** de Daniel DIDIER et Katlène DESCHAMPS
- * Le 18 avril 2007 : **LACOUTURE Kilyan** de Steve LACOUTURE et Sandrine SPONY
- * Le 30 mai 2007 : **BOSSE Mika** de Olivier BOSSE et Jessica RUNSER
- * Le 09 juin 2007 : **BREBANT Clara** de Nicolas BREBANT et Nathalie BARNABE



Le Maire, les Adjointes et les Conseillers Municipaux présentent leurs très vives félicitations aux heureux parents et souhaitent longue vie aux nouveaux nés.

Mariages



- ◇ Le 12 mai 2007: **TESIC Goran** et **MANASIEVA Natalija**
- ◇ Le 19 mai 2007: **BOEGLIN Pierre** et **DOPPLER Valérie**
- ◇ Le 19 mai 2007: **EGLIN Jean-François** et **BLIND Tania**
- ◇ Le 26 mai 2007: **LACOUTURE Steve** et **SPONY Sandrine**
- ◇ Le 30 juin 2007: **GUARDIOLE Christian** et **MENDES Albertina**
- ◇ Le 04 juillet 2007: **ORIEZ Antony** et **CHRETIEN Elise**

Le Maire, les Adjointes et les Conseillers Municipaux présentent leurs très vives félicitations aux heureux époux et leur souhaitent une belle vie commune.



COLLECTE POUR LA LIGUE CONTRE LE CANCER :

L'équipe de bénévoles autour de F. JERMANN a collecté en 2007 la somme de **6290 €** (481 € de plus qu'en 2006).

Un grand merci à ces personnes et bien sûr à vous, les généreux donateurs.

Par ailleurs, Mme JERMANN recherche 2 à 3 bénévoles pour étoffer l'équipe de quêtes. Merci de contacter la Mairie si vous êtes prêt à donner un peu de votre temps.

Avant-projet de l'aménagement du centre-village - Rue du Mal Joffre



Avant-projet de l'aménagement du centre-village - Rue du 19 Novembre

